

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENCE DE MME NICOLE CATALA

### 1. Préparation et perspectives de la conférence intergouvernementale. – Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 2).

M. Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes.

MM. Gilles de Robien,  
Alain Bocquet,  
Jean-Pierre Chevènement,  
Jean-Yves Le Déaut, le ministre,  
Pierre Lelouche, Charles Josselin.

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense.

#### *Rappels au règlement* (p. 26)

Mmes Ségolène Royal, le président, MM. Robert Pandraud, le ministre, Jean-Yves Le Déaut.

#### *Reprise de la discussion* (p. 28)

M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois.

M. Jean-Yves Le Déaut.

#### *Suspension et reprise de la séance* (p. 30)

M. Robert Pandraud, président de la délégation pour l'Union européenne.

MM. Bernard Bosson, Ernest Moutoussamy.

Mme Ségolène Royal, M. Jean-Yves Le Déaut, Mme le président.

M. Bruno Retailleau.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

### 2. Ordre du jour (p. 36).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE Mme NICOLE CATALA, vice-président

**Mme le président.** La séance est ouverte.  
(*La séance est ouverte à neuf heures.*)

1

## PRÉPARATION ET PERSPECTIVES DE LA CONFÉRENCE INTERGOUVERNEMENTALE

### Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration

**Mme le président.** L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur la préparation et les perspectives de la conférence intergouvernementale et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

**M. Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes.** Madame le président, monsieur le président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, mesdames, messieurs les députés, mes premiers mots seront pour exprimer les regrets de M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères, qui se trouve aujourd'hui même aux côtés du chef de l'Etat, à Charm el-Cheik, pour un sommet dont chacun connaît l'importance. C'est donc en son nom – puisque nous travaillons ensemble et que nous avons, comme le souhaitent le Président de la République et le Premier ministre, élaboré ensemble les propositions et les orientations que nous défendrons dans cette conférence intergouvernementale – et aussi, bien entendu, au nom du Gouvernement que je m'exprime à l'instant.

La conférence intergouvernementale, cette fameuse CIG, va s'ouvrir le 29 mars à Turin. Elle est, nous semble-t-il, la première échéance de l'Europe nouvelle. Elle s'inscrit dans un processus d'adaptation de l'Europe à des réalités tout à fait nouvelles pour notre continent qui a connu des bouleversements politiques et économiques majeurs, notamment depuis l'écroulement du système soviétique.

Quelles que soient nos convictions, tous ceux qui s'intéressent à l'Europe aujourd'hui, comme vous et nous, ne peuvent regarder ces nouvelles étapes de l'Europe de demain, cette construction européenne, avec les mêmes yeux, les mêmes réflexes, les mêmes idées qu'il y a quinze ou vingt ans seulement.

La France veut jouer un rôle majeur et entend, dans ce contexte nouveau, promouvoir la paix, la sécurité, la prospérité et la liberté dans une Europe politiquement,

économiquement réunie. Dès lors, mesdames et messieurs, ne nous étonnons pas que les échéances européennes soient dans les cinq ou six prochaines années si nombreuses et si sérieuses. C'est l'Europe du XXI<sup>e</sup> siècle que nous allons construire. Le premier rendez-vous est cette conférence intergouvernementale, objet de notre débat d'aujourd'hui. Il est destiné à tirer les premières leçons du traité de Maastricht. Il était prévu dès la signature de ce traité mais il a acquis une nouvelle dimension, une gravité supplémentaire puisque le Conseil européen de Corfou a décidé que cette adaptation des institutions européennes serait une condition préalable au début des négociations d'élargissement aux pays d'Europe centrale, orientale ou baltique.

Le deuxième rendez-vous, c'est celui du passage effectif à la monnaie unique, pour les Etats qui le pourront, en 1998-1999. Vous avez eu l'occasion d'en débattre récemment. Nous préparons cette échéance avec beaucoup de détermination car la France veut être prête et, comme dans une course de fond, ce n'est sûrement pas au début de la dernière ligne droite, si près du but, que nous devons relâcher l'effort.

Le troisième rendez-vous, c'est celui qu'autorisera la réussite de la conférence intergouvernementale, c'est-à-dire le début des négociations d'élargissement, du grand élargissement, probablement au début de l'année 1998. Il a été décidé au Conseil européen de Madrid que les douze pays candidats que vous connaissez seront placés sur la même ligne de départ. Nous devons nous préparer à accueillir ces pays d'Europe centrale, orientale et baltique, ainsi que Chypre et Malte. C'est notre responsabilité historique. Naturellement, même si chacun se trouve sur la même ligne de départ, le rythme des négociations sera, lui, très différent selon les pays et en fonction de leur état de préparation à l'adhésion.

Le quatrième rendez-vous, c'est la renégociation du traité de l'Union de l'Europe Occidentale en 1998, le traité de Bruxelles, tandis qu'au moment où nous devons renégocier ce traité se poursuivra la réforme de l'Alliance atlantique. La construction de l'Europe de la défense constitue l'un des grands défis du XXI<sup>e</sup> siècle, une condition majeure pour la paix et la stabilité de notre continent. Sous l'impulsion du Président de la République, la France veut jouer dans ce débat, et pour la construction de cette Europe de la défense, un rôle majeur.

Le dernier des cinq rendez-vous, c'est celui de la révision des perspectives budgétaires et financières de l'Union européenne en 1999. Ce n'est pas, pour nous, Français, le rendez-vous le plus simple et le plus commode. L'actuel « paquet financier » ne vaut, en effet, que jusqu'à cette date. Ce sera une négociation très importante dont dépendra l'avenir des politiques communes et, parmi elles, de certaines politiques comme la PAC, à laquelle nous tenons particulièrement.

Toutes ces étapes sont importantes pour l'Europe de demain. Toutes seront des moments de vérité. Il nous faut à la fois réussir chacune d'elles et éviter qu'elles ne se télescopent.

Voilà, mesdames, messieurs les députés, pourquoi, avec l'appui de l'Allemagne, la France plaide pour que la première de ces étapes, la CIG, soit à la fois courte et concentrée sur les sujets essentiels de la réforme des institutions. En particulier, nous veillerons à ce que cette conférence n'ouvre pas à nouveau – même si certains en ont la tentation – des débats sur l'Union économique et monétaire. Nous veillerons aussi à ce qu'elle n'anticipe pas sur les discussions des politiques communes ou des perspectives budgétaires.

**M. Pierre Mazeaud.** Alors, à quoi ça sert ?

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** La nécessité d'une conférence ambitieuse, mais courte, est aussi dictée par le calendrier de l'élargissement. Ces négociations de l'élargissement ne peuvent commencer qu'après la réforme des institutions. Allons vite, allons à l'essentiel pour éviter l'enlisement et pour ne pas retarder cette ambition historique qui est à notre portée, celle de la réunification politique de l'Europe.

Et pourtant cette conférence se déroulera, disons-le franchement, dans un climat de scepticisme,...

**M. Pierre Mazeaud.** Ah oui !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** ... qui tranche avec les espoirs soulevés en Europe à la fin de la décennie précédente par la perspective de l'union politique.

**M. André Fanton.** Bof !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** A l'occasion de cette conférence, l'un des grands défis, pour le Gouvernement, mais sans doute pas seulement pour lui, est de répondre à ce scepticisme, de refaire la preuve que l'Europe et l'intérêt national sont liés.

Comment apporter cette preuve, sincèrement, franchement ?

D'abord, en démontrant que l'Union européenne traite des vraies questions qui intéressent les citoyens. Il est temps de reparler de ces sujets essentiels, des objectifs qui ont été à l'origine de la démarche des fondateurs de la Communauté : garantir la paix – ou empêcher la guerre –, garantir la croissance, l'emploi, qui sont la priorité pour l'Union, mais aussi et peut-être aujourd'hui surtout définir un véritable projet de société pour l'Europe, alliant les préoccupations marchandes, la compétitivité avec la solidarité sociale, les enjeux culturels et la qualité de la vie. Le moment est venu, me semble-t-il, comme l'a dit avec force le chef de l'Etat à Madrid, de « remettre l'homme au cœur du projet européen ».

Ainsi, les doutes sur l'Europe proviennent d'une forme d'incapacité, apparente quelquefois, à s'attaquer aux vrais problèmes. C'est bien la preuve de son utilité qu'il nous faut refaire, et la conférence intergouvernementale en sera la première occasion.

Il faut aussi que l'Union européenne soit mieux comprise par les citoyens. Trop longtemps, l'Europe s'est faite dans le silence, dans une sorte de secret. Le débat sur la ratification du traité de Maastricht aura été en France l'occasion d'un vrai débat public et populaire sur l'Europe, un débat dans lequel les arguments auront rarement été médiocres. Mais vis-à-vis du peuple, quel qu'il ait été, pendant toute cette période, l'effort des responsables de notre pays, leur effort d'impulsion, de décision, de pédagogie, un seul vrai débat populaire, au moyen du référendum, ce n'est pas suffisant.

**M. Pierre Mazeaud.** Il en faut un autre !

**M. Alain Griotteray.** Oui, un deuxième !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Cela explique probablement l'indifférence et, parfois, l'hostilité. Cela peut encourager aussi parfois la facilité ou la caricature.

Désormais, le débat européen doit être permanent, même s'il est difficile – parce qu'il est difficile – et les institutions européennes doivent être plus démocratiques, plus transparentes, plus proches des parlements nationaux et des citoyens.

C'est dans ce sens que le Gouvernement s'engage, pendant et après la conférence intergouvernementale, à travailler.

Pour autant, l'Union européenne, qui est un modèle unique au monde sur le plan juridique, restera une construction complexe, et c'est mieux ainsi. L'Union associe étroitement des Etats souverains, qui partagent certains éléments de souveraineté et qui en préservent d'autres. Elle allie des éléments de type fédéral avec, dans d'autres domaines, la pleine responsabilité des Etats. L'Europe est une organisation qui évolue et qui doit concilier de manière permanente, quotidienne, un effort d'harmonisation avec le respect de nos diversités nationales.

Gardons-nous, dès lors, au cours de cette conférence, de solutions d'apparence trop simple qui méconnaîtraient cette diversité et cette complexité de l'Union.

Refaire la preuve de l'Europe, cela veut dire enfin que les citoyens doivent se sentir plus forts parce qu'ils sont ensemble et mieux protégés. Or les raisons d'insécurité sont nombreuses : le terrorisme, la drogue, le grand banditisme, et je pense également à d'autres défis qui inquiètent, comme la maîtrise de l'immigration.

**M. Pierre Mazeaud.** Schengen !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Au-delà de ces sujets qui intéressent la liberté et la sécurité des citoyens dans leur vie quotidienne,...

**M. Pierre Mazeaud.** Voilà !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** ... je pense aussi à l'insécurité économique : la concurrence internationale s'exacerbe au détriment de nos emplois, nos services publics sont confrontés à un mouvement de dérégulation mondiale, nos industries, notre agriculture ont souffert et souffrent encore des dévaluations compétitives.

L'Europe est-elle la cause de cette insécurité ? Personnellement, je ne le pense pas. Je ne le crois pas. Il n'est ni juste ni vrai d'aller toujours chercher, chez les autres, ou ailleurs, à Bruxelles ou dans le traité de Maastricht, les raisons de nos propres faiblesses ou de nos difficultés. C'est davantage une Europe insuffisante, me semble-t-il, une Europe mal organisée et trop souvent divisée qui en est la cause.

Dans cette compétition et même dans cette guerre économique que se livrent les régions du monde, l'influence de la France, l'intérêt des entreprises françaises, la protection des citoyens et leur emploi passent par une Europe plus forte et mieux organisée.

Voilà pourquoi, je le redis, il nous faut très vite la monnaie unique. Seul cet instrument commun permettra à l'Europe de peser réellement face au dollar et au yen, d'être mieux à l'abri des turbulences monétaires et donc de favoriser les investissements. Dans ce domaine, si nous avons accepté – et ce n'était pas commode – de partager notre souveraineté monétaire, c'est tout simplement pour ne pas subir celle des autres !

Seule l'Europe unie peut peser dans la compétition économique mondiale face à l'Asie ou à l'Amérique. Ainsi, le produit national brut de l'Union des quinze représente 8 400 milliards de dollars : la première économie du monde, son premier marché. La croissance économique annuelle représente une création de richesses chaque année trois fois supérieure à celle de Singapour ! Chaque année ! Donc, ensemble, nous sommes plus forts, nous existons, nous pesons.

Voilà la conviction, voilà la volonté qui inspirent les objectifs français dans la négociation de la conférence intergouvernementale.

Le Premier ministre, Alain Juppé, viendra tout à l'heure à cette tribune vous redire la détermination du Gouvernement et les engagements que nous prenons.

Pour réussir l'étape essentielle qu'est la conférence intergouvernementale, le Gouvernement s'est fixé trois priorités : réformer les institutions avant l'élargissement ; rapprocher, autant que nous le pourrons, les citoyens de l'Union et de ses institutions ; faire naître une politique étrangère et de sécurité commune digne de ce nom.

Sur chacune de ces priorités, la France a déjà fait des propositions fortes et ambitieuses. A l'automne dernier, le Président de la République a personnellement consulté chacun de nos responsables politiques à ce sujet. Il a proposé, mais il a aussi écouté, et cette période d'échanges n'est pas achevée. A un moment où l'Europe ne connaît ni crise ni secousses, même si l'échéance est grave, je suis d'ailleurs heureux de constater que tous les partis politiques, mais aussi de très nombreux acteurs de la vie associative, professionnelle, syndicale ou religieuse ont la volonté de faire connaître leur point de vue. C'est pourquoi nous continuerons d'écouter chacune et chacun de ceux qui s'exprimeront sur les questions européennes.

Les propositions fortes et ambitieuses de la France seront probablement au cœur des débats de la conférence, si j'en juge par mon expérience de six mois au sein du groupe de réflexion présidé par M. Westendorp et aussi par les très nombreux contacts bilatéraux que nous avons eus, Hervé de Charette et moi-même, avec tous nos partenaires. Les propositions françaises créent le débat, suscitent parfois des polémiques, ne recueillent pas toujours l'unanimité, mais elles sont déjà au cœur des débats.

Notre première priorité est de réformer les institutions avant l'élargissement. C'est peu de dire qu'avec des institutions conçues pour six ou neuf, l'Union a du mal à fonctionner à quinze. A vingt ou vingt-sept, ce serait, à mon sens, la paralysie et la perte assurée de toute légitimité populaire.

Or l'élargissement se fera. Il faut le faire. La réunification politique du continent européen est, depuis le général de Gaulle, l'une des grandes ambitions de notre politique étrangère.

L'arrivée dans l'Union de ces pays qui ont un fort potentiel de croissance représente une chance pour nos entreprises et pour notre agriculture, à la condition que l'élargissement soit maîtrisé, c'est-à-dire que les périodes de transition nécessaires soient obtenues, en particulier pour la politique agricole commune. Un chiffre donne la mesure de ce potentiel de croissance : à eux douze, les Etats associés ont un PIB équivalent à celui des Pays-Bas, alors qu'on y trouve de très grands pays, comme la Pologne, qui dénombre 40 millions d'habitants.

Mais au-delà de leurs espérances commerciales, les pays candidats à l'adhésion ont aussi une très forte attente politique vis-à-vis de nous, une impatience politique peut-être plus vive encore que leur impatience écono-

mique. Leur vision de l'Union est, en général, proche de la nôtre, avec une insistance quotidienne sur la politique étrangère et de sécurité commune. Nous avons eu un témoignage récent de cette solidarité politique à l'occasion du vote aux Nations unies sur la toute dernière série d'essais nucléaires de la France.

Mais sans réforme institutionnelle préalable, le risque est que l'élargissement échoue ou que l'Union élargie soit une Union affaiblie.

D'abord, c'est notre première proposition, la pondération des voix au Conseil doit être revue pour mieux tenir compte du poids réels de chaque Etat. Sous cette condition, la France est prête à élargir le champ d'application des décisions pouvant être prises à la majorité qualifiée. Mais, pour certaines décisions, l'unanimité restera nécessaire. Je pense, par exemple, à certaines questions institutionnelles, comme la nomination du président de la Commission.

**M. Pierre Mazeaud.** Ah !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Pour d'autres sujets, en revanche, comme la gestion des politiques communes, l'unanimité aujourd'hui requise peut être un facteur de blocage dangereux dans une Europe élargie.

**M. Alain Griotteray.** Mais non !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Si nous souhaitons un élargissement du vote à la majorité qualifiée accompagné d'une nouvelle pondération des voix, il est clair dans notre esprit – et il ne vous surprendra pas que le Président de la République y soit très attaché – que tout Etat membre doit conserver la capacité d'invoquer l'existence d'un intérêt national essentiel pour différer le vote ou obliger à poursuivre la négociation : c'est ce qu'on appelle le compromis de Luxembourg.

**M. Pierre Mazeaud.** Nous en prenons bonne note !

**M. Alain Griotteray.** Mais ce n'est pas suffisant !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Il y a aussi la Commission. La France veut une Commission responsable, véritable gardienne des traités et de l'intérêt général, qui rende des comptes au Conseil européen. Trop nombreux, ses membres agissent souvent comme les représentants des seuls intérêts des Etats qui les ont nommés...

**M. Alain Griotteray.** Sauf les nôtres !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** ... sans véritable cohérence avec l'action de leurs collègues. La collégialité, idée initiale de l'institution, est en train de disparaître. Il nous semble que le président de la Commission n'a plus aujourd'hui les moyens institutionnels d'une véritable autorité sur l'instance qu'il préside.

**M. Pierre Mazeaud.** Ce n'est qu'un fonctionnaire sans légitimité !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Ces dysfonctionnements risquent d'empirer avec l'élargissement. La France propose donc de réduire à une dizaine le nombre des commissaires, ce qui correspond aux grandes tâches de la Commission (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre), et de donner à son président, nommé par les chefs d'Etat et de gouvernement et investi par le Parlement, le pouvoir de constituer lui-même l'organe qu'il dirige.

**M. Pierre Mazeaud.** Alors là...

**M. André Fanton.** Ce n'est pas urgent !

**M. Pierre Mazeaud.** Cela peut attendre !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Pour préparer l'élargissement, il faut enfin – c'est notre troisième proposition majeure en matière institutionnelle – permettre des coopérations renforcées entre quelques Etats membres. Ces actions deviendront des actions de l'Union si le Conseil l'accepte. Ce grand objectif du Président de la République, partagé par l'Allemagne, nous paraît bien adapté à une Europe de demain à vingt ou vingt-sept. La direction d'une action est acceptée par l'Union et par le Conseil ; quelques Etats décident d'aller plus loin et plus vite dans cette direction sans que les autres les en empêchent et sans fermer la porte aux autres. Cette flexibilité autorisant des coopérations renforcées, mais dans une direction choisie par tous, permettra à l'Europe de progresser, bien que plus nombreuse. Elle sera particulièrement adaptée à la politique étrangère et de sécurité commune ainsi qu'à certains sujets du « troisième pilier », en matière de justice ou d'affaires intérieures.

Après la réforme des institutions préalable à l'élargissement, notre deuxième priorité pour la conférence intergouvernementale est de rapprocher l'Union des citoyens. Il s'agit, comme l'a indiqué le Président de la République à Madrid, de remettre l'homme au cœur du projet européen. Jusqu'à présent, la construction de l'Europe a surtout mobilisé les politiques, qui ont donné l'impulsion, puis les dirigeants d'entreprise, les banquiers, les juristes ou les diplomates. Il est temps de rapprocher l'Union des citoyens pour qu'elle retrouve sa légitimité.

Dans l'esprit du Gouvernement, il convient, en premier lieu, de renforcer le rôle des parlements nationaux dans le processus de décision de l'Union. Il faut d'abord – ce n'est pas toujours le cas actuellement et le président Pandraud l'a regretté à juste titre – que les Parlements, organes légitimes de représentation des citoyens dans chaque Etat, disposent en temps voulu des propositions de texte qui seront discutées au Conseil.

**M. Pierre Mazeaud.** C'est fait, monsieur le ministre. Cela va très bien de ce côté-là.

**M. Robert Pandraud,** *président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne.* Les délais sont devenus corrects.

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Mais on peut encore faire des progrès.

**M. Pierre Mazeaud.** Nous avons besoin de changements plus profonds !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Il faut, en effet, aller plus loin : la France propose de permettre aux parlements nationaux d'exprimer leur avis très en amont de la prise de décision, en particulier – le président Giscard d'Estaing le dirait mieux que moi – pour juger de la subsidiarité, c'est-à-dire de ce qui doit être traité au niveau de l'Union et de ce qui doit rester au niveau national. Nous avons ainsi suggéré de constituer non pas une institution nouvelle ou une nouvelle chambre, mais un haut conseil parlementaire...

**M. Pierre Mazeaud.** C'est tout de même une institution supplémentaire !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** ... formé de plusieurs représentants de chaque parlement et qui serait consulté sur la subsidiarité, ainsi que sur

toute proposition liée au troisième pilier, c'est-à-dire se rapportant à la justice ou aux affaires intérieures. Je n'oublie pas que l'idée a été avancée par Mmes Ameline et Catala dans un rapport de votre délégation pour l'Union européenne.

Cette proposition a rencontré, vous le savez, une forte opposition chez beaucoup de nos partenaires, qui craignent l'établissement d'une « deuxième chambre ». Et même si la nécessité de mieux associer les parlements nationaux commence à être mieux comprise, nous avons tous des efforts à faire pour convaincre les autres parlements du bien-fondé de notre initiative. Dans toutes mes visites officielles – la semaine dernière encore en Suède, au Danemark et en Finlande – je m'efforce de rencontrer les responsables des commissions chargées des questions européennes pour plaider auprès d'eux en faveur de ce haut conseil parlementaire. Ce serait mieux encore si, à l'occasion de ses propres contacts, chacun d'entre vous s'employait à faire partager cette idée.

Parallèlement à la meilleure implication des parlements nationaux, la France souhaite un Parlement européen plus légitime, c'est-à-dire d'abord plus proche des citoyens. Le mode d'élection des parlementaires et les procédures de décision du Parlement doivent être modifiés dans cet esprit. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe socialiste.*) Si l'on veut que les parlementaires européens français soient mieux connus de ceux qu'ils représentent et plus motivés pour leur rendre compte de ce qui se passe à Strasbourg...

**M. André Fanton.** Rien, ou alors rien de bon !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** ... il serait temps qu'ils soient élus dans des circonscriptions qui les rapprochent enfin des citoyens.

**M. Robert Pandraud,** *président de la délégation.* Ce n'est pas du tout évident !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** La conférence intergouvernementale discutera aussi d'une éventuelle extension de la codécision mais, dans ce domaine, la France s'opposera à toute évolution susceptible de rompre l'équilibre institutionnel au détriment du Conseil des ministres.

**M. André Fanton.** C'est le minimum !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Remettre l'homme au cœur de l'Europe, c'est aussi progresser sur les matières d'intérêt quotidien. La sécurité intérieure en fait partie, et c'est un des sujets sur lesquels nos compatriotes éprouvent un doute à l'égard de l'Europe. La France est prête à accomplir les avancées nécessaires pour mieux garantir une action efficace à quinze contre certaines des menaces qui mettent en cause la sécurité des citoyens. Je pense au terrorisme, mais aussi au crime international et au grand banditisme, au trafic de drogue...

**M. André Fanton.** Au rôle des Pays-Bas !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** ... au blanchiment de l'argent sale. Je pense encore à d'autres défis que j'ai évoqués à l'instant, comme celui de l'immigration sauvage. Nous sommes prêts à rechercher, de manière pragmatique, l'instrument qui sera juridiquement le mieux adapté à chacun de ces défis. Pour choisir, dans chaque cas, entre une action nationale, intergouvernementale ou communautaire, nous nous garderons de tout dogmatisme et de tout préjugé idéologique ; notre attitude sera dictée par le seul souci de l'efficacité.

Cependant, sur ces matières liées au troisième pilier, la France n'envisage de progrès significatifs qu'à la condition, j'y insiste, d'une meilleure implication des parlements nationaux dans le processus d'élaboration des textes européens. Remettre l'homme au cœur de l'Europe...

**M. Pierre Mazeaud.** A cœur vaillant, rien d'impossible, la formule est magnifique !

**M. Alain Griotteray.** Et nouvelle ! (*Sourires.*)

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** ... c'est surtout redonner à l'Union la vocation humaniste et sociale qui aurait dû rester sa première dimension. Le Président de la République exposera lui-même assez prochainement ses propositions sur l'Europe sociale. Il nous faut remettre l'emploi au centre des politiques de l'Union – je pense au marché intérieur et aux grands travaux – mais sans laisser croire aux citoyens qu'il suffirait d'ajouter un chapitre au traité sur l'Union ou de réécrire tel article pour stopper le chômage et créer des emplois. Ne leur racontons pas d'histoires. Certes, pour assurer un rééquilibrage entre la dimension marchande, libre-échangiste, financière, qui est très présente dans le traité, et la dimension humaniste et sociale de l'Europe, il nous faudra réviser le traité et nous y sommes prêts. Mais, parallèlement à cette révision, il faut que les gouvernements, en harmonisant leurs politiques et en multipliant les initiatives, donnent aux citoyens de l'Union le sentiment que plus d'Europe, c'est aussi plus d'emplois.

Il faut aussi mieux diffuser dans l'Union les informations sur les expériences diverses réalisées en matière sociale, contre l'exclusion ou en faveur de l'emploi, dans chacun des Etats membres, pour que l'on puisse tirer profit de leur confrontation. Enfin, nous sommes disposés à intégrer le protocole social dans le traité lui-même et à le faire mieux fonctionner. Par ailleurs, nous voulons mieux garantir, au sein de l'Union, les droits du citoyen et préserver les missions de service public telles que nous les connaissons. J'observe que ces missions sont aujourd'hui reconnues, notamment par des arrêts récents de la Cour de justice, dans des termes qui sont proches de nos conceptions. Je note aussi les termes dont a usé la Commission dans l'avis qu'elle a publié sur le rapport Westendorp, en soulignant l'importance de l'accès des citoyens aux services universels ou aux services d'intérêt général. Il est donc clair, mesdames et messieurs les députés, que les positions évoluent dans ce domaine. Et nous devons, nous, Français, nous garder d'une attitude défensive, ne pas nous mettre le dos au mur. L'idée de fournir des services de base à tous les citoyens, et notamment aux plus faibles, où qu'ils habitent et surtout s'ils sont éloignés des centres urbains est une idée juste, une idée forte, pas seulement pour la France mais pour les Quinze ensemble. Il nous faut donc tenter d'en convaincre nos partenaires.

Nous allons donc continuer à défendre l'idée du service public dans la Communauté, sans oublier que la rénovation de nos services publics est d'abord une priorité nationale. Remettre l'homme au cœur de l'Europe, c'est enfin garantir la paix sur un continent tant de fois déchiré par les guerres. C'est le but premier de la politique étrangère de sécurité commune. Je le redis avec beaucoup d'humilité à l'égard des pères fondateurs, et de ceux qui leur ont succédé, dont l'objectif initial, était d'empêcher la guerre. Aujourd'hui, lorsqu'il m'arrive, comme à vous mesdames, messieurs de rencontrer des jeunes et de répondre à leurs questions sur l'Europe, je

leur rappelle que pendant les cinquante premières années de notre siècle nous nous sommes fait deux fois la guerre. Et quelle guerre !...

**M. Charles Ehrmann.** C'est bien de le rappeler !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** ... et qu'au cours des cinquante dernières années, grâce à la construction européenne, ceux-là même qui s'étaient déchirés ont vécu en paix et en démocratie. Cela ne me semble pas inutile à dire.

**M. Charles Ehrmann.** Tout à fait !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Ça n'a rien à voir !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Ce n'est pas par hasard, monsieur Chevènement. Il faut donc dire aux jeunes de ce pays que la paix est fragile et se mérite, chaque jour par la volonté politique.

**M. Charles Ehrmann.** Les jeunes oublient trop !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Les lacunes et les faiblesses de la politique étrangère et de sécurité commune sont claires : manque de visibilité, faible suivi de la mise en œuvre des actions communes, et qui, parfois, se perdent dans les sables, faible cohérence entre les actions du Conseil, de la Commission et des Etats membres. Pour tout dire, il n'y a pas aujourd'hui de politique étrangère commune.

Les faiblesses de l'Union européenne en ex-Yougoslavie ont démontré les dangers qu'il y aurait à accepter ou à maintenir de telles lacunes dans un continent européen fortement déstabilisé.

**M. Pierre Mazeaud.** Faiblesse ? C'est un euphémisme !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Sans doute, mesdames, messieurs les députés, le risque de la guerre froide s'est-il éloigné. Sans doute le conflit n'est-il plus entre l'Est et l'Ouest sur notre continent. Mais, non loin de nous, apparaissent aujourd'hui, d'autres secousses, d'autres menaces. Ainsi, les risques d'instabilité ou les chances de stabilité qui existent du côté des Balkans, mais aussi en Europe du Nord dans ces pays qui n'appartiennent pas encore à l'Union, sont aussi les nôtres.

La naissance d'une PESC digne de ce nom est donc une priorité majeure pour la France. Elle sera aux yeux des citoyens un élément essentiel de la « légitimité de l'Union.

Notre idée est d'abord d'affirmer clairement le rôle central et d'impulsion des chefs d'Etat et de gouvernement, et du Conseil européen que vous avez voulu créer, monsieur le président Giscard d'Estaing, en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense.

Seul le Conseil européen peut décider d'actions communes véritables, engageant à la fois les Etats membres, le Conseil et la Commission. Lui seul peut exprimer la volonté commune de l'Union. Mais le Conseil européen, pour peu que l'on suppose ou que l'on espère la volonté politique – et je sais que pour le chef de l'Etat français, en tout cas, elle existe – a besoin d'un instrument pour préparer, accompagner et suivre ce qu'il décidera en matière de politique étrangère et de sécurité commune.

Voilà pourquoi la France propose que le Conseil européen nomme et puisse révoquer lui-même un haut représentant ou un secrétaire général pour la PESC, la voix et le visage de l'Union. Ce haut représentant, nommé par le Conseil européen, responsable devant lui, travaillera sur la base de mandats précis du Conseil. Il disposera d'un

centre d'analyse et de prévision commun au Conseil et à la Commission et s'appuiera sur l'information communiquée par les ambassades des Etats membres.

A propos de cette structure qu'animerait ce haut représentant, j'ai quelquefois parlé d'un lieu de cohérence diplomatique. Il serait bon que les diplomates de nos différents pays prennent l'habitude de travailler ensemble en permanence et pas seulement lorsque surgit une crise ou une secousse et qu'il faut réagir dans l'urgence. Il serait bon que nos diplomates cessent d'être parallèles, et quelquefois concurrentes, et que l'on trouve le lieu de cohérence ou de coordination des différentes politiques.

Dans le même temps, le mode de décision pour la PESC doit être assoupli : le consensus, avec abstention ou réserve, restera la règle pour les principes d'action, mais une certaine flexibilité dans la décision doit être permise pour la mise en œuvre des actions. En particulier, la PESC sera l'un des domaines privilégiés pour l'application des coopérations renforcées.

Mais en même temps, puisqu'il s'agit au bout du compte des mêmes enjeux, il nous faudra faire avancer l'Europe de la défense. Le traité devrait plus clairement indiquer le but final de la défense commune, qui n'est actuellement qu'ébauché, et le Conseil européen devrait plus facilement pouvoir décider d'orientations en matière de défense, puis demander à l'UEO de les mettre en œuvre.

En dépit des difficultés, on voit bien s'esquisser cette nouvelle architecture de la politique européenne de défense et, bientôt, cette nouvelle architecture de la défense européenne. Ces progrès ne sont pas simples. Ce sera probablement l'un des sujets les plus difficiles de la conférence intergouvernementale en raison notamment des très fortes réticences de quatre Etats membres sur quinze qui d'ailleurs, cela m'a été dit avec beaucoup de vigueur à Stockholm, comme à Helsinki, la semaine dernière, ne revendiquent plus la neutralité, mais se déclarent non alignés ou non participants à une alliance militaire. Cette information, que je me devais de vous donner, fait apparaître une évolution des pays neutres, ou considérés comme tels jusqu'à présent, à l'égard de la politique étrangère de sécurité extérieure et, je l'espère, un jour, de défense. L'introduction de la clause de flexibilité dans le traité devrait rendre l'évolution que nous souhaitons plus acceptable pour tous.

Mais, mesdames, messieurs les députés, la construction de la défense européenne ne se réduira pas à la conférence intergouvernementale. Le rapprochement avec nos partenaires de l'OTAN proposé par le chef de l'Etat, et qui sera proportionnel à l'effort qu'ils feront eux-mêmes dans notre sens, a un objectif très clair. Ce pas que nous faisons et qui est réfléchi doit en effet provoquer une vraie réflexion et une vraie réforme de l'Alliance atlantique, pour créer un véritable pilier européen de défense. Ce rapprochement avec nos partenaires de l'OTAN est un des éléments de cet enjeu.

De même, la réforme en cours de nos forces armées, la restructuration concertée avec les Allemands de nos industries de défense, la confirmation, après les tout derniers essais nucléaires, de la fiabilité de notre dissuasion, forment un tout avec la CIG et nous ne pouvons pas accepter que cette proposition française soit découpée en petits morceaux. En 1998, la révision du traité de l'UEO devra prendre en compte ces différentes évolutions.

Mesdames, messieurs les députés, madame le président, j'en ai terminé. Voilà donc le contexte et le contenu des priorités françaises pour la CIG. Il ne s'agit que d'une

étape – mais quelle étape ! – dans la construction européenne, sur un chemin qui en comporte beaucoup. Mais c'est une étape essentielle et grave, en particulier, je le dis à nouveau, parce que cette révision des institutions conditionne le début des négociations d'élargissement.

**M. Charles Ehrmann.** Il fallait y penser plus tôt !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Il nous faudra donc réussir cette conférence. La réussir, et pas seulement la terminer sur une sorte de filet d'eau tiède ou sur le plus petit dénominateur commun, assez facile à imaginer, la réussir en parvenant à un résultat substantiel.

**M. Pierre Mazeaud et M. Alain Griotteray.** Ah !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Cela signifie pour nous aboutir sur nos trois priorités à des modifications substantielles du traité, conformes à l'ambition que nous avons pour l'Europe, et pour la France dans l'Europe.

Cette conférence sera difficile. Dans de nombreux Etats membres, les difficultés politiques internes jouent, c'est le moins que je puisse dire, en faveur d'une grande prudence et même d'un certain conservatisme à l'égard des institutions européennes. Les risques de blocage ou de crise sont nombreux. Je ne veux pas les cacher. Mais en même temps, nos idées progressent ; ce sont elles qui ont provoqué le débat. Nous sommes et voulons rester la force de proposition au sein de l'Union européenne, à mi-chemin entre des thèses plus extrêmes pour faciliter le dialogue et, le jour venu, créer la synthèse, et ce en coopération avec l'Allemagne. Mais, et je le dis pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, jamais dans notre esprit ce dialogue si particulier avec l'Allemagne n'a été et ne sera un dialogue exclusif, arrogant ou dominateur.

Difficile, cette conférence sera aussi politique. Les citoyens n'accepteront plus que l'Europe se construise sans eux, dans le silence. Le devoir du Gouvernement, et donc des ministres chargés de cette négociation, sera d'informer et de débattre de manière permanente, et d'abord avec vous, mesdames, messieurs.

**M. Alain Griotteray.** Et avec le pays !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** En ce sens, le débat d'aujourd'hui est une première étape dans ce vrai dialogue que le Gouvernement veut désormais conduire avec la représentation nationale sur l'avenir de l'Europe.

**M. Alain Griotteray.** Et avec les Français !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Madame le président, mesdames, messieurs les députés, c'est à cette condition que la politique européenne de la France sera compréhensible et restera légitime. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Gilles de Robien, premier orateur inscrit.

**M. Gilles de Robien.** Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à la lecture de l'ordre du jour de la conférence intergouvernementale, nos concitoyens trouveront peut-être que les sujets annoncés sont fort éloignés de leurs préoccupations quotidiennes. Mais il ne tient qu'à nous de rappeler aux sceptiques les formidables acquis de la construction européenne pour notre pays, d'en manifester à chaque occasion les avancées et, surtout, d'en affirmer les ambitions pour demain.

Quelle sera l'Europe du troisième millénaire ?

L'Europe est, on le sent, à un tournant décisif de son histoire, et nous devons retrouver l'esprit des pères fondateurs de la Communauté face au vent du scepticisme qui traverse trop souvent notre continent.

C'est la refondation d'une communauté de destin que nous appelons de nos vœux, en tout cas au groupe UDF. Cela passe par trois grands chantiers : une exigence démocratique forte, une reconquête de l'emploi et, enfin, l'affirmation d'une Europe forte, solidaire et rayonnante dans le monde.

Premier grand chantier : une exigence démocratique forte.

Après Maastricht, chacun s'accordait au moins sur un point, la nécessité de construire une Europe plus démocratique. Permettez-moi de tracer quelques pistes répondant à cette préoccupation.

D'abord, rapprocher l'Europe des citoyens. Ce rapprochement suppose, d'une part, une meilleure répartition des compétences entre l'Union et ses États membres, d'autre part, une amélioration du fonctionnement des institutions communautaires.

La question de la répartition des compétences renvoie à un concept resté encore un peu abstrait : la subsidiarité. Ce principe a été pourtant fortement affirmé et expliqué par le président Giscard d'Estaing. Pour le groupe UDF, il importe de faire de la subsidiarité un principe politique et de le rendre effectivement opérationnel grâce à la vigilance des parlements nationaux et du Conseil européen.

La rénovation des institutions doit être entreprise avec le souci de conforter la légitimité de l'Union européenne auprès des citoyens, et cela passe par des institutions plus transparentes et plus responsables.

Pourtant expression du suffrage universel, le Parlement européen reste bien mal connu des Français. Cette indifférence a probablement sa source dans l'anonymat que génère le mode de scrutin choisi. Si on demandait d'ailleurs aux Français de citer une dizaine de noms de députés européens français, ils en seraient, pour la plupart d'entre eux, probablement incapables.

Le groupe UDF considère qu'une réflexion sur un autre mode de scrutin est désormais indispensable et souhaite que les membres de la CIG puissent proposer un mode de scrutin plus conforme à ce souci de proximité.

La réconciliation de l'Europe avec les citoyens implique aussi de mettre en place une participation collective des parlements nationaux à la construction européenne. Ainsi, il pourrait être proposé de confier à l'actuelle COSAC, la conférence des organismes spécialisés dans les affaires communautaires, le contrôle de la subsidiarité.

La recherche d'un équilibre entre contrôle parlementaire et capacité à gouverner est une problématique propre à tout système démocratique. L'Union européenne peut d'autant moins se soustraire à cette ambition qu'elle est une construction de plus en plus politique alors que sa vocation première était essentiellement économique.

Cet équilibre devrait induire deux améliorations institutionnelles. La première consisterait à renforcer le Conseil européen : clef de voûte de l'ensemble du dispositif, il est le carrefour décisionnel et le centre politique de l'Europe.

Le groupe UDF propose que soit établie, à la place de l'actuelle présidence tournante sur six mois et afin de permettre, là encore, une meilleure identification des acteurs de la construction européenne, une présidence dotée d'un mandat plus long. Pour autant, il faudra veiller à ne pas

perdre les avantages en termes de dynamisme et de vitalité nés de la succession rapprochée des présidences. Il faut trouver là un moyen terme. Le rythme actuel est trop rapide.

La seconde amélioration institutionnelle consisterait à responsabiliser politiquement les commissaires en encadrant et contrôlant les mandats qui leur sont confiés.

Enfin, il est important que la CIG n'oublie pas d'incorporer dans le traité la reconnaissance des spécificités propres aux départements d'outre-mer et aux régions ultra-périphériques en général.

J'en viens à la reconquête de l'emploi.

Le deuxième chantier sur lequel sera jugée l'Europe portera sur son aptitude à éradiquer le chômage. La promotion de l'emploi doit devenir un des objectifs majeurs de l'Union européenne. Certes, l'emploi n'est pas absent du traité de l'Union mais sa priorité doit être davantage affirmée et les moyens de la mettre en œuvre mieux définis et plus efficaces.

Il faut passer d'une Europe économique mineure à une Europe économique majeure devenue agissante. La monnaie unique constitue l'un des instruments essentiels de ce combat européen pour l'emploi.

On fait porter aujourd'hui la responsabilité du chômage en Europe, voire son aggravation, sur la monnaie unique en invoquant la rigueur des critères de convergence. Or, à bien lire le traité de l'Union – et le président Giscard d'Estaing l'a rappelé il y a quelques semaines –, ces critères sont plus souples qu'on ne le dit. En outre, peut-on mener une politique de l'emploi efficace sans réduire au préalable notre endettement ?

De surcroît, les effets de la monnaie unique, lorsque celle-ci sera instaurée, seront tous positifs pour l'emploi, qu'il s'agisse de la stabilité des prix, de la simplicité des transactions, de la disparition des coûts liés aux opérations de change, de la baisse des taux d'intérêt, de la résistance aux attaques spéculatives ou du poids international qui sera ainsi donné à l'Union.

L'Union monétaire créera donc, indéniablement, des conditions favorables à la promotion de l'emploi, à condition, toutefois, de lui associer un accompagnement économique et social.

Avec la monnaie unique, les instruments nationaux de politique monétaire disparaîtront et ceux de politique budgétaire seront limités.

Il faut donc doter l'Union européenne de moyens susceptibles de venir en aide aux pays membres affectés par une crise. A cet effet, l'idée qui consiste à créer un fonds conjoncturel de stabilisation est à développer.

Il faut par ailleurs instaurer des règles qui éviteront les dévaluations compétitives des pays de la Communauté qui n'adhéreraient pas immédiatement à l'Union monétaire. Cet accompagnement passe également par une lutte plus active contre la concurrence déloyale et le dumping social. L'objectif essentiel – à terme – est d'assurer un socle social commun pour tous les citoyens de l'Union, plus ambitieux que celui instauré par la Charte européenne des droits sociaux fondamentaux. C'est à nous, Français, d'imaginer un modèle social européen.

Il est également nécessaire de mettre en œuvre une coordination plus active des politiques en faveur de l'emploi au service d'objectifs tels que la formation, l'aménagement du temps de travail et l'insertion.



Quant à la politique européenne de la recherche, elle reste trop timorée. Tout le monde en convient et chacun reconnaît la nécessité de promouvoir une politique de recherche plus ambitieuse portée par une politique de grands consortiums.

L'encouragement des exportations reste insuffisant. Tous les grands concurrents commerciaux de l'Union européenne se sont dotés d'instruments de promotion de leurs exportations, au premier rang desquels les Etats-Unis. Ne pourrait-on instaurer une sorte de Conseil européen de la compétition économique, à l'image du conseil économique national mis en place par les Américains ? Ce conseil aurait notamment pour tâche de mettre en réseau les acteurs économiques dans le but d'apporter aux entreprises qui souhaitent exporter l'ensemble des informations nécessaires à leur implantation et à leur développement.

Enfin, il ne faut pas balayer d'un revers de main l'idée d'une politique de grands travaux européens. Et pourquoi ne pas alors recourir, dans ce but, à un emprunt européen ? Cet emprunt européen serait un investissement à long terme d'une portée symbolique considérable. Il témoignerait de la solidarité qui unit les peuples européens et de la volonté de léguer aux générations futures une Europe plus forte et plus unie.

Cette communauté de destin – et c'est le troisième chantier – doit s'appuyer sur une politique étrangère partagée.

Le temps du parapluie américain a vécu avec la fin de la guerre froide. L'Europe se retrouve placée aux premières loges de toutes les menaces de l'après-guerre froide : terrorisme, trafic de drogue, conflits ethniques, religieux et frontaliers, instabilité chronique du système politique russe. La liste est longue de ces nouvelles menaces, dont le caractère diffus n'en est que plus redoutable. Or, face au séisme géopolitique des années 1989-1991, l'Europe a manqué d'ambition. Il n'est que temps de repenser radicalement une politique extérieure et de sécurité qui soit vraiment européenne, ambitieuse et crédible sur la scène internationale, parce que la CIG peut donner un élan décisif à ce domaine-clé de la construction européenne, parce que le départ probable des *G13* de Bosnie laisse l'Europe seule, face à ses responsabilités, et parce que la rénovation de l'OTAN, maintenant sérieusement engagée, vise à donner du muscle au pilier européen de la défense.

Il convient d'évoquer ici une ambition, une méthode, des principes et une proposition, et conclure sur le rôle de la France.

L'ambition est claire : elle se résume en trois mots : solidarité, stabilité et sécurité, en Europe et dans le monde.

La méthode, ici comme ailleurs, doit être politique et démocratique, et non juridique et technocratique. La politique extérieure et de sécurité est un test révélateur de la volonté politique des Etats de s'engager dans la construction européenne. Or, force est de constater qu'il n'existe pas de conception collective d'une identité européenne de défense.

Trois principes, claires, réalistes et surtout pragmatiques peuvent être dégagés. Premièrement, la nécessaire volonté politique des Etats de l'Union européenne de bâtir l'Europe, puissance diplomatique et militaire ; on constate que beaucoup de pays de l'Union se réfugient soit dans la neutralité, soit dans le confort procuré jusqu'ici par le parapluie américain. L'heure pour ces pays est au choix : ou la dépendance stratégique ou l'indépen-

dance politique. Les choix que certains feront détermineront l'organisation politique, institutionnelle, militaire et industrielle de la future politique extérieure européenne.

La flexibilité devrait être le deuxième principe directeur de la réforme en cours. Il me semble pertinent de retenir la notion « d'Etats volontaires politiquement et capables militairement ».

Troisième principe, celui de la solidarité entre Etats membres. Celle-ci a été récemment mise à mal lors de notre campagne d'essais nucléaires par de nombreux pays de l'Union européenne dont certains nous sont pourtant très proches. Cette leçon doit être retenue. Bien entendu, la décision d'envoyer de hommes en opérations, la conduite de la diplomatie sont et doivent rester des prérogatives des Etats, au moins dans un premier temps. Mais une clause de solidarité devrait être, comme cela fut proposé de part et d'autre du Rhin, incluse dans le nouveau traité.

La rédaction d'un livre blanc européen de la défense, souvent évoquée, est l'aboutissement et le point de départ logique de cette ambition et de ces principes. Sur la base de ces trois principes et des lignes directrices dégagées par le livre blanc européen de la défense, il semble possible de dégager un cercle de coopération dynamique qui unisse des Etats volontaires sur le plan politique et capables sur le plan militaire. La France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne et l'Italie forment ce cercle de pays prêts à construire concrètement une Europe forte, solidaire et rayonnante dans le monde. Ainsi, au sein de l'OTAN, serait constitué un véritable pilier européen cohérent de la défense. La France, dans cette perspective, doit demeurer une force d'impulsion et de propositions. Quelques pistes peuvent être tracées rapidement. L'Europe, en tout cas, est à la veille d'un tournant proprement existentiel ; de sa capacité à réinventer une communauté de destin, à être un espoir pour l'emploi et à prendre en main sa propre destinée comme sa propre sécurité, dépendra de beaucoup sa réussite ou son échec. Les maîtres-mots sont, on l'aura compris, « nouveau traité, rénovation », pour prendre en compte les réalités de l'Europe de l'après-Guerre froide, pour répondre aux défis économiques et sociaux et pour nous adapter aux changements géopolitiques de notre monde.

Ainsi réformée, cette communauté de destin a vocation à être naturellement partagée. L'élargissement de l'Union se présente alors comme l'accomplissement d'une Europe refondée et attractive. Bernanos disait que « l'avenir ne se subit pas, il se construit. » Malgré le scepticisme qui l'entoure et que vous avez souligné, monsieur le ministre, la CIG est l'occasion de construire l'Europe du XXI<sup>e</sup> siècle. Ne la manquons pas, par manque d'ambition ou par excès d'optimisme. Construisons l'Europe avec réalisme et détermination : c'est en tout cas le vœu du groupe UDF. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Alain Bocquet.

**M. Alain Bocquet.** Madame le président, monsieur le ministre, chers collègues, dans deux semaines, les chefs d'Etat et de gouvernement vont se retrouver à Turin dans le cadre de la conférence intergouvernementale. Le débat d'aujourd'hui devrait donc être l'occasion de recueillir, par l'intermédiaire de ses représentants, l'avis de notre peuple, au vu de l'expérience qu'il a de la construction européenne et de la perception de la voie dans laquelle nos citoyens sont prêts à s'engager.

Si les députés communistes pouvaient se rendre à Turin voici ce qu'ils diraient à nos partenaires de l'Union européenne.

Tout d'abord, il faut observer que la voie choisie par les gouvernements successifs dans la construction européenne, dans le cadre du traité de Maastricht, s'avère un échec. Cette voie, qui accumule les suspicions et les rancœurs, suscite aujourd'hui un véritable rejet. Cela se vérifie dans toutes les opinions publiques ; en France, le récent mouvement social de décembre dernier en fut une forte illustration.

Ce que certains appellent « l'euroscpticisme » ne vient pas de rien. C'est pourquoi les députés communistes, s'ils participaient à la rencontre de Turin, proposeraient aux dirigeants des autres pays de faire un bilan de la voie adoptée, de tirer les enseignements des échecs, puis de réfléchir à une construction européenne différente, capable d'unir les populations concernées dès l'instant où les objectifs mettraient l'intérêt des hommes au centre d'une nouvelle conception de l'Europe.

Il faut voir la vérité en face et reconnaître qu'il existe bien un « effet Maastricht ». Par exemple, sur l'emploi : dans notre pays, le taux de chômage est passé de 9,5 p. 100 à 11,7 p. 100 entre 1990 et 1995. Le phénomène n'est pas réservé à la France puisque, sur l'ensemble de l'Union européenne, il est passé de 9,6 p. 100 à près de 11 p. 100.

Nous remarquerons que ce phénomène d'aggravation du chômage ne touche pas d'autres espaces comme les USA ou le Japon. Il y a donc bel et bien un effet Maastricht négatif pour l'emploi.

La croissance de 2,8 p. 100 en 1990 – comprimée par les mesures d'austérité – va tourner autour de 1,5 p. 100 en 1996. L'évolution du produit intérieur brut de l'Union européenne est près de deux fois inférieure à celle des USA et nettement en-dessous du Japon pour la période 1991-1995. Dans ce domaine également, comment nier l'effet négatif de Maastricht ?

Cet effet se retrouve aussi dans la progression de la consommation française : plus de 3,1 p. 100 en 1990, seulement 1,9 p. 100 en 1995. Et cela s'explique par la dévalorisation des salaires : dans le même temps, les coûts salariaux réels, d'une base 100 en 1980, sont descendus à 90,8 en 1990 et 86,4 en 1995 dans l'Union européenne, alors qu'ils sont restés stables aux USA.

A cela il convient d'ajouter un vaste processus de reculs sociaux et de la protection sociale des salariés et des familles. Quel espoir peut donner cette Europe à 20 millions de chômeurs et 55 millions de personnes qui vivent en-dessous du seuil de pauvreté ? Pourtant, le traité de Maastricht a inscrit – en peu d'articles, il est vrai, en peu de lignes et même en peu de mots – qu'il fixait à l'Union des objectifs de « haut niveau d'emploi et d'élévation de la protection sociale ».

Je vous accorde que, dans cette Europe, les choses ne vont pas mal pour tout le monde. C'est le cas des boursicoteurs, qui ont vu progresser leurs actions de 108 p. 100 de 1980 à 1994. C'est le cas aussi des banques qui maintiennent des taux nominaux bien supérieurs à ceux des Etats-Unis et du Japon.

Dans cette Europe au leitmotiv « d'économie ouverte où la concurrence est libre », l'homme est rabaisé, en fait, au niveau d'une marchandise.

Après avoir mis les salariés des quinze pays en concurrence entre eux, voilà qu'on leur propose une concurrence généralisée pour mener la guerre économique mon-

diale. Cette mondialisation par et pour les marchés financiers conduit à l'échec l'ensemble des peuples de l'Union européenne.

L'Europe souffre du même mal que la France : la loi de l'argent. Comment les chefs d'Etat et de gouvernement pourraient-ils l'ignorer le 29 mars prochain ?

Si les députés communistes allaient à Turin, ils soumettraient à leurs partenaires la proposition suivante : faut-il poursuivre Maastricht et amplifier l'intégration européenne, ou faut-il réfléchir ensemble à une nouvelle coopération entre nos peuples en vue de résoudre les grands problèmes auxquels nous sommes tous confrontés ?

De fortes pressions s'exercent pour ne retenir que la fuite en avant dans Maastricht et amplifier l'intégration dans les deuxième et troisième piliers européens, la politique de sécurité, de défense et les institutions. L'expérience montre que cette voie ne correspond ni aux besoins de nos peuples ni à leurs aspirations. Où peut-elle conduire ?

Comment croire aux promesses illusoire qu'apporterait plus d'Europe des marchés, alors que, déjà, Maastricht devait « raser gratis » ? Prenons l'exemple de l'emploi et de la politique sociale, où l'on s'efforce de rédiger des paragraphes de circonstance avec d'autant plus d'allégresse que l'on sait qu'ils resteront lettre morte. En effet, comment agir pour l'emploi dès l'instant où l'on s'inscrit dans la logique de la pression des marchés financiers ? La récente journée noire de Wall Street, vendredi dernier, avec une baisse de 3 p. 100, alors qu'on annonçait 700 000 emplois nouveaux, prouve, une fois de plus, que plus cela va, mieux cela va pour les marchés et moins cela va pour l'emploi dans les différents pays du monde.

Nous dirions aussi à nos partenaires : « Réfléchissons ! L'important pour les peuples est-il de céder aux injonctions des marchés financiers ou de créer une dynamique pour leur résister ? » Cela impose de sortir des dogmes et en particulier de ceux qui tournent autour de la monnaie unique.

Dans ce domaine, les spéculations ne manquent pas. On dit que la monnaie unique favoriserait la croissance et l'emploi. En fait, faute de pouvoir agir sur les taux d'intérêts et le niveau des changes, la France n'aurait d'autre ressource que de rechercher l'abaissement du niveau et de la qualité des emplois, et de même pour les salaires et les dépenses sociales. Pris dans ce piège dès maintenant avec les critères de convergence, nous subissons un franc accroché à un mark surévalué : cela préfigure ce qui nous attend demain. Enfin, il ne faut pas oublier que la monnaie unique et ses contraintes encadreraient toute politique économique, ce qui retirerait autant de souveraineté à la nation et à notre assemblée.

Les choses sont claires. Nous subirons la dictature des marchés financiers et celle de la « Banque centrale européenne », installée à Francfort, indépendante des gouvernements, donc à l'abri des pressions populaires, qui tiendra sous sa tutelle les budgets des différents pays membres.

Le passage à la monnaie unique se veut un bouleversement qualitatif tel qu'il ne peut se produire sans l'assentiment des peuples. Voilà pourquoi nous demandons l'organisation d'un référendum dans notre pays.

Ce référendum est possible, c'est un droit constitutionnel. D'autres pays, l'Allemagne en particulier, ont prévu de reprendre le processus de 1992 pour se prononcer sur

la phase finale de l'Union économique et monétaire. Personne ne comprendrait que la France n'use pas, à cette occasion, du recours au peuple souverain.

Ce référendum, dans notre pays, est nécessaire à la démocratie et il a été promis, le 6 novembre 1994, par M. Chirac devant des millions de téléspectateurs. La pétition nationale ouverte à tous, que les communistes ont lancée et qui recueille déjà un large écho parmi nos concitoyens n'a d'autre but que de faire tenir cette promesse.

Nous dirions aussi à nos partenaires qu'il serait possible de favoriser nos échanges dans des buts répondant aux intérêts de chacun, en instituant un instrument monétaire commun de coopération, de créer un fonds européen pour un réel développement et de mener la bataille contre la libre circulation des capitaux et contre les délocalisations.

Nous dirions encore à nos partenaires que, pour ce qui concerne notre pays, le concept de service public est clairement défini par l'égalité de traitement, par l'unité tarifaire et la péréquation financière, par la permanence d'un service de qualité – bien que l'avancée dans le marché unique l'ait déjà déstabilisé.

Nous dirions que notre pays attend beaucoup d'un secteur public démocratisé, rénové, dynamique, pour redresser l'emploi et donner une nouvelle impulsion à notre économie, un service public apte à développer les coopérations au niveau européen dans l'intérêt de tous.

Nous proposerions d'instaurer un moratoire sur les dérèglementations afin d'en faire le bilan avant de décider de poursuivre plutôt que de chercher de fausses solutions comme les « services universels » ou un pseudo « volet social ».

Il est donc profondément choquant que les questions les plus structurantes et le passage à la monnaie unique soient exclues des discussions de la conférence intergouvernementale.

Je voudrais maintenant insister plus particulièrement sur les questions de souveraineté nationale. Cet enjeu est déjà au centre du débat sur la monnaie unique mais il n'est pas moins important pour ce qui concerne les deuxième et troisième piliers.

Il en est ainsi de la défense, domaine où la France tient à jouer un rôle moteur. Cette volonté se reflète dans le discours du Président de la République du 22 février, et dans les orientations prises à l'occasion du séminaire franco-allemand de Fribourg du 27 février. Le risque est grand de voir cette force de projection utilisée dans le cadre de l'Union européenne liée à l'OTAN.

Comment justifier que, au nom du progrès, on mette à la disposition de l'Union européenne notre arme nucléaire et qu'on organise un corps expéditionnaire pour aller guerroyer à travers le monde, sous direction américaine, afin de s'opposer aux volontés des peuples qui aspirent à la liberté et à l'indépendance ?

Nous constatons, dans ce domaine, l'abandon des principes gaullistes de défense nationale tous azimuts.

La rencontre de Fribourg a confirmé également la mise en place d'une agence européenne de l'armement dont l'objectif ne serait pas d'œuvrer au désarmement, mais de renforcer les forces de guerre en équipant, au maximum des possibilités, une force européenne sophistiquée à outrance, à la remorque de l'OTAN, tandis qu'on affaiblirait nos forces conventionnelles et qu'on irait vers la dislocation de nos industries d'armement.

Les députés communistes iraient à Turin avec un message de paix et des propositions pour s'attaquer aux causes des conflits par des moyens politiques.

Nous dirions aussi notre opposition à la nomination d'un « monsieur PESC », chargé d'incarner l'Union européenne, qui serait – vous l'avez rappelé, monsieur le ministre, – « la voix et le visage de l'Europe » sur la scène internationale.

Au sommet de Turin, la France et l'Allemagne s'apprentent à diriger une offensive contre les souverainetés nationales. Au nom d'une prétendue efficacité, on revendique que les décisions soient prises à la « majorité qualifiée », on invente même un « principe d'abstention constructive » pour que, comme le dit le document de Fribourg, « les Etats et la Commission soutiennent activement et sans réserve les actions de l'Union, dans un esprit de loyauté et de solidarité réciproques », dans le domaine de la PESC.

Après les considérables abandons de souveraineté nationale dans le domaine économique – notamment par le transfert de la politique monétaire vers une banque centrale européenne qui ignore les peuples et les nations – personne ne peut feindre de croire que les projets franco-allemands ne représentent pas des abandons considérables de souveraineté en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense. La Constitution française sera, une fois de plus, gravement violée. Le président Mazaud avait, à juste titre, montré l'inconstitutionnalité de nombre de directives européennes. Je me félicite qu'à son initiative la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne propose un contrôle préalable de la conformité des directives et règlements européens à notre Constitution. Evidemment, cette intention ne doit pas conduire à triturer celle-ci pour lui plier l'échine jusqu'à ce qu'elle « épouse » l'Union européenne.

Dans un autre domaine, les difficultés que rencontre la mise en œuvre de l'espace de Schengen et son échec à assurer une meilleure sécurité des peuples devraient pourtant nous ouvrir les yeux.

Député d'un département – le Nord – particulièrement touché par le fléau de la drogue, je veux exprimer mon indignation quand je vois que l'on continue à faire preuve de mansuétude à l'égard de la Hollande devenue, je n'hésite pas à employer le terme, un « narco-Etat » et que se poursuit la vente libre, dans les supermarchés de Rotterdam et d'Amsterdam, de la poudre de mort qui vient briser nos jeunes aux portes de nos collèges et de nos lycées, dans nos cités.

**M. Gérard Saumade.** Très bien !

**M. Alain Bocquet.** C'est intolérable !

**M. Jean-Jacques Descamps.** C'est vrai !

**M. Alain Bocquet.** Je demande que le Gouvernement français fasse preuve d'une plus grande fermeté parce qu'il s'agit d'un problème grave de société et qu'il y va de l'avenir de notre jeunesse.

**M. Gérard Saumade et M. Jean-Jacques Descamps.** Très bien !

**M. Alain Bocquet.** Tous les élus de la région Nord - Pas-de-Calais, par-delà les clivages politiques, en ont assez de voir perdurer cette dure réalité.

S'agissant de l'élargissement de l'Union européenne, le schéma qui se dessine est une « absorption » d'économies très différentes dont on perçoit déjà les dangers, à savoir un dérèglement considérable en matière agricole et indus-

truelle aussi bien dans les pays d'Europe centrale et orientale que chez les membres de l'Union actuelle. Cette conception dominatrice ne peut conduire qu'à des explosions dans chacun des pays mais aussi à l'implosion de l'Europe.

A Turin, les communistes défendraient une souveraineté moderne, sans repli sur soi, qui mette chaque partenaire à égalité et soit respectueuse de la volonté de chaque peuple.

C'est à partir d'une telle conception que peuvent se développer de nouvelles relations entre tous les pays d'Europe. D'où notre proposition d'un « forum des nations d'Europe », lieu de coopérations multiformes aussi bien économiques que sociales, où l'on rechercherait la paix, la solidarité, le bien-être et la sécurité sur tout le territoire européen, tout en développant avec le monde des rapports nouveaux, pacifiques et sans esprit néo-colonial.

Chers collègues, la France va-t-elle capituler définitivement devant les marchés et le leadership américain ?

Les députés communistes souhaitent que l'on sorte de cette Europe de l'échec, pour construire de nouveaux rapports entre les nations d'Europe.

Il est possible, comme je viens de le montrer, de faire en sorte que pour les peuples, la route de Turin ne soit pas un chemin de Damas.

**M. Ernest Moutoussamy.** Très bien !

**Mme le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Chevènement, pour le groupe République et Liberté.

**M. Pierre Mazeaud.** On va entendre des choses intéressantes !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Je vous ai écouté avec une inquiétude croissante, monsieur le ministre, car il me semble que le piège de la monnaie unique est en train de se refermer sur le Gouvernement. Pour préserver cette perspective, à mon sens illusoire, il m'a semblé que vous étiez déjà prêt à faire des concessions majeures sur le plan de la souveraineté nationale, en conférant une légitimité nouvelle, sous la pression du gouvernement allemand, à la Commission et au Parlement européens.

Regardons les choses en face, l'Union européenne est aujourd'hui confrontée, comme il était prévisible dès 1992, à une crise économique, sociale et politique de grande ampleur. Quatre ans après Maastricht, la conférence intergouvernementale qui s'ouvre dans quelques jours à Turin devrait être l'occasion de prendre la mesure de cette crise et d'en tirer les conclusions pour réorienter la construction de l'Europe. Tout indique que ce n'est pas dans cette voie que les gouvernements semblent décidés à s'engager.

Partons des trois dossiers qui intéressent tout particulièrement les Français et les autres peuples européens : l'emploi, la paix et la démocratie.

L'emploi sera le grand absent de la conférence intergouvernementale. Alors que l'Europe compte 18 millions de chômeurs, ce dossier décisif de l'Union économique et monétaire n'est pas à l'ordre du jour de la conférence intergouvernementale ! Repoussons rapidement l'argument juridique avancé pour justifier cet « oubli ». La lecture de l'article N du traité de Maastricht démontre qu'une procédure de renégociation peut concerner la monnaie.

Plus aucun pays, hormis le Luxembourg, ne remplit aujourd'hui les critères de convergence. Bien loin de couronner le marché unique, la logique de la monnaie

unique est en train de la fracturer. La monnaie unique n'unit pas, elle divise. Elle divise à l'intérieur de chaque pays entre riches et pauvres, inclus et exclus, salariés et rentiers, et elle divise l'Europe entre pays riches et pays pauvres.

La fracture monétaire s'ajoute à la fracture sociale et la conforte.

Aujourd'hui, même les plus chauds partisans de Maastricht, de droite ou de gauche, MM. Giscard d'Estaing, Delors, Fabius, Bosson...

**M. Pierre Mazeaud.** Je croyais qu'il avait changé d'avis !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** ... pour ne citer que ceux-là parmi les plus connus, envisagent des accommodements avec les critères de convergence ou les remettent carrément en question. Ils font ainsi eux-mêmes le lien, entre, d'une part, la marche forcée vers la monnaie unique, qui nous contraint à mener une triple politique restrictive monétaire, budgétaire et salariale, et, d'autre part, le chômage de masse dont souffre notre pays.

Ouvrez les yeux : en Allemagne, industriels et banquiers, responsables du FDP, du SPD et de la CDU-CSU préconisent un durcissement des critères de convergence où un report de l'échéance avant laquelle, en tout état de cause, le parlement allemand, contrairement au nôtre, mes chers collègues, sera appelé à se prononcer. En France, c'est la méthode Coué qui prévaut : le traité, rien que le traité, même s'il est inapplicable.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les positions française et allemande divergent. Il vaudrait mieux affronter ces contradictions devant l'opinion. Mais de ce débat capital, si l'on veut faire une Europe des citoyens, où est-il la question ?

La CIG risque d'être le seul endroit d'Europe où l'on ne parle pas de la monnaie unique ! Il serait plus que temps également de s'attaquer au problème des dévaluations compétitives qui laminent nos industries de main-d'œuvre et pénalisent nos agriculteurs.

Le président Chirac expliquait récemment que nos industries textiles n'étaient pas principalement attaquées par l'Asie mais par la dévaluation de la lire. Voilà un beau débat, qui mériterait d'être traité à Turin plutôt qu'à Bangkok !

Il est incroyable que le conseil de Madrid ait fait le choix de la politique de l'autruche en se contentant d'indiquer dans ses conclusions que les problèmes liés aux futures relations entre les Etats membres participant à la zone « Euro » et les Etats membres demeurant à l'extérieur seraient traités ultérieurement, avant le passage à la monnaie unique, mais sans référence à la CIG.

Au lieu de s'attaquer au problème et de remettre en cause une politique monétaire absurde, le Gouvernement français va mobiliser 2 milliards de francs par an pour soutenir nos industries du textile et du cuir !

Cette façon de construire l'Europe en contournant les divergences pour préserver un optimisme de commande et un affichage consensuel est une grave erreur.

**M. Pierre Mazeaud.** Tout à fait !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Cette construction européenne, dont on dissimule le plus longtemps possible les réelles implications, est condamnée à subir une nouvelle crise majeure lorsque les citoyens découvriront les non-dits et les mensonges.

Je vais prendre quelques exemples concrets.

Au salon de l'Agriculture qui vient de se terminer, on s'est félicité que les organisations agricoles se soient ralliées à la monnaie unique, qui serait l'instrument miracle pour éviter la concurrence déloyale des pays du sud de l'Europe. Quelle sera la réaction des paysans, mes chers collègues, lorsqu'ils réaliseront qu'aucun pays du Sud ne rentre dans la monnaie unique ?

**M. Jacques Myard.** Très juste !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Autre exemple : à défaut de parvenir à enchanter les citoyens, les partisans de la monnaie unique présentent les contraintes monétaires, budgétaires et salariales comme un mal nécessaire, débouchant à la fin, une fois le poteau franchi en 1999, sur l'Eldorado de la croissance et de l'emploi.

Vous savez bien que cela est faux ! La monnaie unique impliquera des contraintes renforcées, comme ne se font pas faute de nous le rappeler nos partenaires allemands. C'est l'austérité salariale à perpétuité, sans plus aucun moyen d'ajustement autre que les salaires, et donc le chômage. Au sein de la Banque centrale européenne indépendante basée à Francfort, c'est donc M. Trichet qui sera censé défendre l'intérêt de la France, mais sans avoir de compte à rendre à aucune autorité démocratiquement élue.

**M. Jacques Myard.** C'est inadmissible !

**M. Pierre Mazeaud.** Vive l'indépendance de la Banque de France !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Troisième exemple : vous nous avez dit tout à l'heure, monsieur le ministre, que l'euro serait le moyen de constater l'hégémonie du dollar. En 2002 ? Mais ce qui manque pour contester l'hégémonie du dollar, c'est la volonté politique. Elle manque dès aujourd'hui, et depuis longtemps d'ailleurs.

Quatrième exemple : l'Europe sociale, dont on nous rebat les oreilles, est un concept creux, prétexte à des bavardages alibis. Son contenu – y en a-t-il vraiment un ? – est très limité, et, au surplus, diverses exceptions permettent à des pays importants d'y échapper.

**M. Pierre Mazeaud.** Eh oui !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Pour sortir par le haut de l'impasse de l'union économique et monétaire, il est plus que temps de proposer une alternative. Une monnaie commune qui laisserait subsister les monnaies nationales pourrait permettre l'affirmation d'une identité monétaire européenne vis-à-vis de l'extérieur sans compromettre l'essentiel, c'est-à-dire cette capacité d'ajustement souple qu'est l'ajustement monétaire entre des pays de niveau économique différent. Il faut nous convaincre que les pays riches, et parmi eux l'Allemagne, ne feront pas d'effort pour organiser des transferts financiers vers les pays qui seront frappés par des crises sociales. Le slogan « l'Allemagne paiera » est d'un autre temps. L'Europe n'est pas mûre pour une fédération qui ferait jouer la solidarité qui existe normalement entre les régions d'un même pays.

Un mot sur la politique commerciale. On a beaucoup souligné la trop grande latitude laissée à la Commission par les Etats membres dans les négociations commerciales, latitude rendue plus préjudiciable encore aux intérêts de notre économie par l'idéologie ultra-libre-échangiste de la commission et du commissaire compétent, M. Brittan. Je fais tout à fait miennes les conclusions du rapport d'information n° 2450 de notre délégation pour l'Union européenne, qui, là comme ailleurs, fait un excellent travail.

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Il conviendrait de revoir la politique commerciale de l'Union européenne en réformant les articles 113 et 228 des traités européens de manière à mieux contrôler la commission lorsqu'elle négocie à Genève. Il faut également restaurer la préférence communautaire, qui est le levier du traité de Rome, et mettre en place un système de défense commerciale aussi performant que celui dont disposent les Etats-Unis.

Troisième point que je voudrais aborder, celui des services publics. Il est évident que la notion française du service public, qui s'appuie sur de grandes entreprises publiques, a quelque chose à voir avec l'égalité qui est au cœur de la devise républicaine. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté, et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jean-Pierre Michel.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Cette combinaison d'égal accès à un certain nombre de droits fondamentaux et de performances technologiques et sociales a façonné notre modèle, et il serait temps d'imposer au niveau européen une concurrence des modèles d'organisation de services publics, et non pas un vague « service universel » tout mité de concurrence.

Lors de la récente réforme constitutionnelle, un débat intéressant s'est engagé entre M. le garde des sceaux, M. le président de la commission des lois et moi-même, sur la meilleure manière de défendre le service public. Je n'y reviens pas mais je reste persuadé qu'une définition constitutionnelle du service public à la française...

**M. Pierre Mazeaud.** Non, hélas ! La Cour de justice n'en veut pas !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** ... renforcerait la proposition de M. Mazeaud visant à l'établissement d'une réserve de constitutionnalité...

**M. Jacques Myard.** Que nous approuvons !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** ... à l'occasion de la CIG et constituerait la meilleure garantie d'un modèle social auquel sont attachés les Français.

**M. Pierre Mazeaud.** Merci !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Ce serait une saine application du principe de subsidiarité.

**M. Pierre Mazeaud.** Je ne sais pas ce que le Gouvernement répondra.

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Un mot sur la paix et la sécurité collective.

Je crains malheureusement, monsieur le ministre, que la conférence intergouvernementale ne soit qu'un rideau de fumée destiné à cacher les profondes divergences d'approche des questions diplomatiques et de défense entre les pays de l'Union européenne.

Nous avons deux priorités : arrimer à notre développement les pays de la rive sud de la Méditerranée et faire en sorte que la Russie ne se replie pas sur elle-même.

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** De ce point de vue-là, une adhésion des PECO à l'OTAN serait inévitablement ressentie par elle comme une mise à l'écart.

**M. René André.** Tout à fait !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Il vaudrait mieux réfléchir à leur intégration dans l'UEO dans le cadre d'un système de sécurité européen que la France et la Grande-Bretagne accepteraient de garantir par des armes nucléaires placées sous un système de double clé. A défaut, il n'y aura jamais d'identité européenne de défense, mais seulement une défense américaine de l'Europe.

Le temps me manque pour développer une appréciation plus positive des résultats de la réunion de Fribourg, notamment sur l'abstention constructive, la création d'une cellule de prévision et d'analyse, le développement d'une politique européenne d'armement, toutes orientations dignes d'intérêt. Un certain nombre de garde-fous doivent cependant être ajoutés à ce dispositif. Il doit être clair qu'aucune décision ne peut être imposée à un Etat membre s'il considère qu'elle met en danger ses intérêts vitaux. Une capacité d'action propre de chaque pays en dehors de la PESC doit être préservée.

En tout état de cause, la PESC doit demeurer de compétence intergouvernementale. (*« Très bien ! » et applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et liberté et du groupe du Rassemblement pour la République.*) La Commission ne saurait être autre chose que l'instrument exécutant les décisions du conseil à partir d'un mandat strict. En l'absence de peuple européen, le Parlement européen n'a aucune légitimité pour peser sur la PESC.

**M. André Fanton.** C'est certain !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Son comportement inacceptable du point de vue européen lui-même lors de la visite du Président de la République le 1<sup>er</sup> juillet 1995 (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République*)...

**M. Gérard Saumade.** Tout à fait !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** ... ne contribue pas à asseoir sa crédibilité. Sa prétention, via le budget européen, à influencer sur la PESC doit être absolument rejetée, et je crains que vous ne l'ayez déjà accepté.

Je souhaite, monsieur le ministre, que le Gouvernement prenne ici l'engagement de s'opposer à toute communautarisation même indirecte de la PESC.

**M. Pierre Mazeaud.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** J'en viens, enfin, à la démocratie.

Ce qui s'appelle « l'Europe » depuis Jean Monnet...

**M. Pierre Mazeaud.** Ne me parlez pas de celui-là !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** ... a toujours été un moyen d'entraîner les peuples, sans qu'ils s'en rendent compte, vers la constitution d'un Etat fédéral. (*Murmures sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Pierre Albertini.** Trop, c'est trop !

**M. Pierre Mazeaud.** On a le droit de ne pas aimer !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Jean Monnet s'est appuyé sur un système institutionnel astucieux, mais largement déconnecté de la démocratie, ses successeurs sur un projet d'union monétaire considéré comme un levier pour une future union politique.

Nous avançons ainsi vers un fédéralisme alibi, porté par des élites acquises à la mondialisation du capital, et avant tout soucieuses d'échapper aux contraintes de la démocratie.

Les institutions de l'Europe, mises à l'abri de la volonté populaire, légifèrent et décident sous la pression des lobbies économiques et régionaux, de sorte que la construction européenne actuelle associe souvent deux défauts majeurs : l'ultralibéralisme économique et social et une technocratie qui multiplie les normes, en dehors de tout contrôle démocratique.

**M. André Fanton.** Ça c'est sûr !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** On ne peut pas faire l'Europe en dehors des nations.

**M. Pierre Mazeaud.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** J'aimerais vous en convaincre, et j'aimerais que le Gouvernement se tienne sur cette position de principe. L'idée d'une fédération européenne aujourd'hui n'est pas viable parce que la nation reste incontournable. Le Parlement européen ne peut pas être dépositaire de la légitimité démocratique.

C'est tellement vrai que M. Giscard d'Estaing et M. Rocard, qui étaient des parlementaires européens, sont redevenu député ou devenu sénateur, c'est-à-dire parlementaires français. Ils sont convaincus qu'ils ont ainsi plus de légitimité pour intervenir dans le débat politique qu'à travers un mandat européen.

Vous avez repris la proposition de M. de Charette de renforcer la légitimité du Parlement européen en modifiant le mode de scrutin, mais cela ne changera rien à l'affaire.

**M. Jacques Myard.** Tout à fait !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Dans l'état actuel des choses, le Parlement européen peut être un forum utile. Il faut réduire ses effectifs : 600, c'est un maximum. Il faut surtout combattre la tentation de la Commission de s'appuyer sur lui pour réduire l'influence du Conseil et s'ériger elle-même en gouvernement de l'Europe. (*Applaudissements sur les plusieurs bancs du groupe République et liberté et du groupe du Rassemblement pour la République.*) On ne peut pas soutenir deux thèses : d'une part que le Conseil va être le grand responsable et, d'autre part, que l'on va donner au président de la commission le soin de choisir les commissaires parce qu'il est investi par le Parlement européen. On voit très bien la mécanique qui est en train de s'enclencher...

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Absolument !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** ... et sur laquelle je vous sens déjà glisser.

**M. Pierre Lellouche.** N'exagérez pas !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Il y a là un pas irréversible qui serait accompli dans la voie d'un gouvernement technocratique de l'Europe.

C'est au Conseil et aux parlements nationaux qu'il revient de garantir la direction politique et le contrôle démocratique de l'Europe.

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Très bien !

**M. Pierre Mazeaud.** Bravo !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Encore faudrait-il que les votes émis au Conseil soient publics. Cela permettrait de nourrir le débat, dans chaque pays et entre les pays.

De la maturation de l'esprit public dans chaque nation, à la lumière des enjeux européens, résulteront des convergences construites en commun d'en bas, à partir du débat

et des aspirations des citoyens, et non pas imposées d'en haut à travers des procédures et des critères technocratiques.

C'est sur cette base que des institutions communes pourront légitimement assurer l'exercice démocratique des compétences déléguées. L'europanisation des débats nationaux et la constitution d'un intérêt général commun constituent des préalables nécessaires à la mise en commun des compétences. Est-ce le cas aujourd'hui ? Certainement pas. Toute autre voie, j'aimerais que vous vous en persuadiez, restera illégitime, fragile, et par conséquent révoquant.

Le contrôle du principe de subsidiarité ne devrait pas être laissé à l'appréciation de la Commission et de la Cour de justice...

**M. Jacques Myard.** Ça, c'est sûr !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** ... mais exercé simultanément par les parlements nationaux et par le Conseil.

**M. Pierre Mazeaud.** Bien sûr !

**M. Pierre Lellouche.** C'est la doctrine du RPR !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Je dis bien les parlements nationaux eux-mêmes et pas un haut conseil parlementaire destiné à fournir un exutoire aux résistances qui se manifesteraient dans chacun des parlements (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe République et Liberté et du groupe du Rassemblement pour la République*), une sorte de corps de débouchés, comme on dit dans la haute administration, pour parlementaires nationaux récalcitrants car conscients de leur dessaisissement collectif et de la subversion juridique que vous couvrez.

Les progrès de la construction européenne résulteraient ainsi du débat démocratique, avec ses contradictions et ses blocages sans doute, mais aussi avec ses accélérations rendues possibles et légitimes par la prise de conscience des peuples.

Le sort de la France et de l'Europe se jouera en réalité sur le dossier de la monnaie unique, mais ce qui nous guette, c'est la fuite en avant dans l'institutionnel.

**M. Pierre Mazeaud.** Oui !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Vous risquez de vous réfugier sous ce fameux toit politique, dont le gouvernement allemand fait le cœur de ses propositions.

Nous risquons, à l'approche de l'échéance de la monnaie unique, une crise majeure. Une vague spéculative, par exemple, pourrait secouer l'édifice hétéroclite et brinquebalant du SME, sanctionnant le chômage de masse et attisant la crise sociale et politique, on l'a déjà vu aux mois de novembre et décembre derniers. L'inverse aussi est possible, les crises et les secousses politiques et sociales nourrissant la fièvre sur les marchés.

Pour faire accepter à l'opinion allemande l'abandon du Mark, le chancelier Kohl pourrait, dans un contexte de dramatisation des enjeux, proposer une union politique prématurée, construite à partir du paysage institutionnel allemand ...

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** C'est exact !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** ... banque centrale indépendante gérant l'euro, commission érigée en gouvernement de l'Union, Parlement européen promu caution démocratique, union politique réduite à cinq ou six Etats membres. C'est cela qui nous guette. La France

entrerait de fait dans une petite zone Mark pour devenir, selon l'expression d'Alain Minc, le plus grand des Länder, base arrière sud d'une fédération dominée par l'Allemagne, maintenant en lisière les pays latins ...

**M. Pierre Lellouche.** N'importe quoi !

**M. André Fanton.** M. Minc s'est toujours trompé, grâce au ciel !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** ... et à la porte les pays de l'Europe centrale et orientale et la rive sud méditerranéenne.

**M. Pierre Lellouche.** C'est dommage de terminer là-dessus !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** C'est un risque que j'aperçois, monsieur Lellouche ! Vous ne pouvez pas m'empêcher de manifester cette crainte à la tribune de l'Assemblée. J'aimerais être démenti ! Je pose des questions à M. le ministre !

**M. Alain Griotteray.** Vous avez raison de le faire !

**M. Pierre Mazeaud.** C'est une menace ! Il faut la dénoncer !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Dans ce tête-à-tête déséquilibré avec l'Allemagne, la France aliénerait sa liberté, et vous le savez bien.

**M. Alain Griotteray.** C'est déjà fait !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Ce serait, au nom de la monnaie unique, l'inféodation à un saint empire germano-américain du capital.

**M. Pierre Lellouche.** Arrêtez l'antigermanisme !

**M. Alain Griotteray.** Ce n'est pas de l'antigermanisme !

**Mme le président.** Monsieur Lellouche, vous n'avez pas la parole.

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Monsieur Lellouche, il faut appeler un chat un chat !

**M. Alain Griotteray.** Exactement !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Ce Vichy intervenant en temps de paix serait bien évidemment politiquement correct, parce que, de toute évidence, l'Allemagne d'aujourd'hui ne ressemble en rien à l'Allemagne d'hier...

**M. Alain Griotteray.** C'est tout de même l'Allemagne !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** ...mais ce n'en serait pas moins politiquement une renonciation à notre souveraineté qui nous mettrait à la merci du plus fort. L'industrie allemande, que vous le vouliez ou non, pèse deux fois la nôtre, et chacun connaît le proverbe : « Qui paye les violons commande la musique ». (*Sourires.*)

Cette inféodation se traduirait par une fracture sociale et une crise de la démocratie républicaine encore plus profonde. La France deviendrait notre passé et l'aventure notre futur.

Monsieur le ministre, j'espère que le Gouvernement saura prévenir cette issue en engageant pendant qu'il est temps une révolution copernicienne de la construction européenne, pour la fonder sur la volonté des peuples.

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Nombre des propositions que j'ai formulées pourraient y contribuer.

En tout état de cause, il faudra de nouveau consulter le peuple avant l'abandon éventuel de la monnaie nationale. On ne peut s'arc-bouter sur le résultat serré du référendum de 1992.

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Exactement !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Ce que le peuple a fait, le peuple peut le défaire, ou le modifier.

**M. Pierre Mazeaud.** Exactement !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** C'est une conception absurde de la démocratie que de considérer comme acquis irréversible un traité inappliqué et d'ailleurs inapplicable.

**M. Pierre Mazeaud.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** La démocratie implique un débat renouvelé, un contrôle régulier des choix et des décisions.

**M. Pierre Mazeaud.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Seul, le peuple souverain peut exercer ce contrôle. Il ne manquerait pas de le rappeler et peut-être violemment, le moment venu, à ceux qui pourraient l'oublier. J'ose espérer que la vigilance du Gouvernement permettra d'éviter cette issue. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Ernest Moutoussamy.** Très bien !

**Mme le président.** La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les Européens, le 29 mars, à Turin, vont débattre de leur avenir commun. La conférence intergouvernementale doit remettre en ordre les institutions avant l'élargissement.

A l'inverse de ce que certains de nos collègues ont affirmé, le choix européen est acquis. La France est trop impliquée dans les échanges internationaux pour revenir au protectionnisme, et elle ne dispose pas d'atouts pour jouer de façon autonome.

**M. Gérard Saumade.** Pourquoi pas ?

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Mais le choix de s'appuyer sur l'Europe pour maîtriser la mondialisation a un corollaire que le Conseil doit impérativement prendre en compte. L'Europe doit défendre des valeurs : la démocratie, la solidarité sociale et internationale, la laïcité, mais, plus encore, favoriser l'émergence de régulations sans lesquelles la mondialisation signifierait la régression vers l'ultralibéralisme et le capitalisme sauvage.

C'est pourquoi l'adaptation des institutions européennes au XXI<sup>e</sup> siècle ne peut pas être dissociée de la mise en œuvre d'une politique d'emploi, de lutte contre les inégalités, d'une politique économique et monétaire.

Il n'est pas possible d'échapper à une question fondamentale : quelle Europe voulons-nous réaliser ?

J'observe avec inquiétude et perplexité un bouquet d'opinions révélateur de divergences au sein de la majorité.

**M. Pierre Lellouche.** Et au PS alors ? C'est un vrai bonheur !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Je ne les ai pas entendues, monsieur Lellouche.

J'ai même vu une union nationale entre M. Mazeaud et M. Chevènement se créer.

**M. André Fanton.** Ne soyez pas désagréable à l'égard de l'un et de l'autre !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** J'ai du mal, devant cette diversité d'expression...

**M. Jacques Myard.** La démocratie, qu'est ce que c'est ? Parlez-en à Emmanuelli !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** ... à discerner au Gouvernement une cohérence et un cap.

**M. Pierre Lellouche.** Lisez les journaux !

**Mme le président.** Mes chers collègues, laissez parler M. Le Déaut.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Ceci expliquant cela, on peut comprendre le silence radio prolongé du gouvernement français sur l'ordre du jour de la CIG. Il est regrettable, monsieur le ministre, que la France, seule parmi les Européens, n'ait pas pris position dans un document écrit.

**M. Pierre Lellouche.** C'est une plaisanterie !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Le débat d'aujourd'hui est tardif. J'espère que, après votre intervention et celle du Premier ministre, il permettra à la représentation nationale d'être clairement informée de ce que veut la France et de ce qu'elle va défendre à Turin.

Il y a en tout cas une chose que je voudrais vous rappeler ici : l'esprit dans lequel les socialistes abordent les échéances européennes, et en particulier celle de Turin.

La CIG a d'importantes questions institutionnelles à régler. Elles sont complexes, difficiles. Elles demanderont beaucoup d'imagination, de travail, et le sens du compromis positif. C'est, comme on l'a déjà dit, la révision des 1 000 kilomètres. Personne ne le conteste. Mais c'est à notre sens beaucoup plus. Vous avez essayé ce matin de rétrécir ce qui doit se passer avant l'élargissement à Turin en disant que cela devait se faire vite et dans un cadre étroit. C'est beaucoup plus. Il ne faudrait pas, il ne faut pas s'en tenir à la lettre des textes. Rien ne serait plus frustrant pour nos compatriotes que de constater que les uniques avancées de cette négociation se limitent au rééquilibrage de la pondération des droits de vote ou encore à la fixation du nombre de députés européens ou de commissaires par pays. En rester là serait manquer d'ambition pour la France comme pour l'Europe.

Les socialistes français, leurs amis européens veulent une CIG ambitieuse pour réussir l'élargissement. Nous refusons un élargissement au rabais faisant suite à une CIG minimale qui oublierait l'enjeu, l'objectif qui devrait être le vôtre : consolider les acquis communautaires, les bonifier, les élargir en matière sociale pour favoriser l'émergence d'une Europe capable de dire son mot dans les affaires du monde.

Rien ne serait pire que le fait que l'élargissement d'aujourd'hui se traduise par la création d'une simple zone de libre-échange oubliant les acquis communautaires et rejetant de nouvelles avancées aux calendes grecques.

**M. Jacques Myard.** La déréglementation, voilà les acquis !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Les socialistes français, leurs amis européens, veulent une CIG ambitieuse. L'Europe doit être généreuse, sociale, démocratique.

Je m'étonne d'ailleurs de ce que j'ai lu dans un certain nombre de quotidiens, dimanche. La France aurait défendu en Conseil la nécessité de maintenir le Parlement européen en dehors de la négociation de la CIG.



**M. Robert Pandraud, président de la délégation, et M. Pierre Mazeaud.** Elle a raison !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Si le propos et l'intention étaient confirmés, il y aurait là matière à s'interroger.

**M. Jacques Myard.** Confusion !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** La technostructure européenne, si décriée par certains membres de votre majorité, et lundi encore par notre collègue Mazeaud, est-elle à Bruxelles ou à Paris ? La proposition que notre collègue a fait adopter lundi par la délégation se trompe de cible, ajoute de la procédure à la procédure et, finalement, reviendrait à paralyser l'Europe sans faire avancer la France.

**M. Jacques Myard.** Vous dites n'importe quoi !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Modifier la Constitution, une fois de plus, pour bouleverser la hiérarchie des normes, soumettre le droit communautaire à une réserve d'examen constitutionnel revient à nier l'originalité et l'efficacité de la construction européenne. Qui plus est, cela créerait un précédent multiplicateur de saisines par tel ou tel Etat membre après la France et, de réserve en réserve, on bloquerait définitivement l'Union européenne.

**M. Pierre Mazeaud.** Et la souveraineté ?

**M. Jacques Myard.** Et la liberté des peuples ?

**M. Alain Griotteray.** Fédération, fédération...

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Turin doit donc être le premier étage de la fusée élargissement.

A Berlin, en 1989, le mur, mais aussi un monde, confortable pour beaucoup depuis longtemps, s'est effondré. Les pays de l'Est, ceux qu'on appelle aujourd'hui les PECO, ont frappé à la porte de l'Europe communautaire, mais aussi à celle de l'OTAN. La réponse ne pouvait être que positive pour des raisons géopolitiques évidentes, mais aussi parce que cela était de l'intérêt de la France et de ses partenaires européens.

A Turin, par la force des circonstances, c'est plus qu'à une révision des mille kilomètres que se trouvent confrontés les Quinze. Il faut gonfler le moteur pour l'adapter à une surcharge annoncée.

**M. André Fanton.** Vous vous trompez !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Il faut profiter de ce grand nettoyage pour rapprocher l'Europe des citoyens, des femmes et des hommes qui la composent.

**M. Pierre Lellouche.** Ce sont des mots !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Le défi institutionnel est de taille. Le groupe de réflexion animé par M. Westendorp a mis le doigt sur les points sensibles et a signalé les options en présence.

Je me limiterai ici à signaler l'état d'esprit qui est le nôtre.

Les équilibres institutionnels que nous connaissons ne peuvent pas en l'état répondre aux exigences d'une Union élargie. Commission, Parlement, présidence tournante doivent être profondément rénovés. Les mécanismes de décision, les modalités de vote doivent être également revus. La négociation aura sa propre dynamique. Les socialistes attendent avant tout du négociateur un bond démocratique. Nous sommes contre les compromis mal ficelés ne répondant pas à cette exigence démocratique de transparence et d'efficacité attendue par la majorité des citoyens dans nos pays.

**M. Robert Pandraud, président de la délégation pour l'Union européenne.** C'est une autocritique !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Pour cela, il faut en particulier préciser clairement les compétences respectives de chacun : qui fait quoi ? Qui fait quoi dans l'Union ? Qui fait quoi entre l'Union et les Etats membres ? C'est ce que l'un de nos éminents collègues ici présent a baptisé, d'un nom aujourd'hui universellement accepté, la subsidiarité. Ce principe fondamental admis avec toutes ses compétences inter-institutionnelles, les mécanismes de décision doivent et peuvent être révisés dans le sens de la transparence démocratique et de l'efficacité. Légitimités parlementaires européenne et nationale, loin d'être contradictoires, sont alors complémentaires.

Nous sommes partisans d'une extension des pouvoirs de contrôle démocratique du Parlement européen (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*)...

**M. Pierre Lellouche.** Vous dites n'importe quoi !

**M. Pierre Mazeaud.** Alors, fermons la porte ! On n'est donc plus rien ici !

**M. Jacques Myard.** Dans ce cas, il faut démissionner !

**M. André Fanton.** Pourquoi Rocard est-il allé au Sénat, alors ?

**M. Jean-Yves Le Déaut.** ... à qui l'on doit donner des droits égaux à ceux du Conseil dans le domaine législatif, reconnaître un droit d'initiative et permettre d'élire le président de la Commission. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*.)

**M. Jacques Myard.** Fantômes !

**Mme le président.** Mes chers collègues...

**M. Charles Josselin.** Madame le président, vous êtes complice de ces trublions ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*.)

**M. Jacques Myard.** Nous sommes la majorité, et le peuple souverain le confirmera !

**Mme le président.** Je ne suis complice de personne, monsieur Josselin, mais vous avez souvent vous-même usé, dans cet hémicycle, d'une certaine faculté d'expression.

Monsieur Le Déaut, poursuivez !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** « Nous sommes la majorité », ai-je entendu à l'instant. Je vois cependant des divergences dans cette majorité ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*.)

**M. André Fanton.** Vous ne voyez rien du tout ! Vous êtes complètement myope !

**Mme le président.** Mes chers collègues, un peu de silence ! Seul M. Le Déaut a la parole !

**M. Pierre Mazeaud.** Mais c'est important comme débat, madame le président !

**Mme le président.** Je vous prie, monsieur Mazeaud, de laisser M. Le Déaut s'exprimer.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Nous sommes pour le principe d'élections au Parlement européen sur une base régionale (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*)...

**M. Pierre Mazeaud.** Cela ne changera rien !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** ... ce qui permettra un contact direct – et, là, je vais dans le sens du ministre. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) – ...

**M. André Fanton.** N'importe quoi !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** ... entre les électeurs et leurs députés européens.

**M. Charles Josselin.** Très bien !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** L'Europe doit être gouvernée à la fois sur le plan économique et sur le plan politique. Nous devons évoluer vers un gouvernement européen doté de compétences définies, soumis à un contrôle démocratique. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jacques Myard.** Et, je rêve !

**M. René André.** En 2095 !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Chacun a son mot à dire sur ce qui lui revient. Et, puisque j'entends beaucoup de critiques, je dis à mes collègues de la majorité, qui masquent leur euroscepticisme derrière une lourde machine de guerre procédurière, qu'ils se trompent de cible.

**M. Jacques Myard.** Nous sommes des « euro-réalistes » !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Les citoyens français ont le droit de savoir ce qui se décide à Bruxelles et à Strasbourg.

**M. Robert Pandraud,** *président de la délégation.* Rien !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Comment ? D'une part, en rapprochant les élus européens et, d'autre part, en leur rappelant que le gouvernement français est à l'origine de toutes les décisions prises à Bruxelles !

Qui siège au Conseil européen ? Nos représentants, vous, monsieur le ministre ! Qui se charge de contrôler au mieux, si ce n'est le Parlement français, vous, monsieur Mazeaud ?

Exigeons donc d'être informés bien en amont des projets d'actes européens et de directives, afin que nous puissions en débattre, participer au contrôle du respect du principe de subsidiarité !

Nous sommes, de fait, la deuxième chambre européenne. Tirons-en les conséquences en coopérant avec l'assemblée de Strasbourg ! Tirons-en également les conséquences à Paris ! La perspective politique doit être une fédération d'Etats-nations, ...

**M. Pierre Lellouche.** C'est n'importe quoi ! C'est contradictoire dans les termes !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** ... préservant l'identité des Etats membres, définissant leur rôle, les pouvoirs de l'Union et des Etats.

**M. Pierre Lellouche.** Cela ne veut rien dire !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Je n'insisterai pas sur le vote des Etats membres, question importante s'il en est, qui a déjà suscité des polémiques. Je signalerai malgré tout la nécessité de décisions efficaces et justes. Je suis personnellement favorable à la communautarisation partielle du troisième pilier ...

**M. Pierre Lellouche.** Non !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** ... qui pourrait toucher à des domaines tels que ...

**M. Pierre Lellouche.** Mais nous sommes contre !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** ... la politique d'asile, le franchissement des frontières extérieures, la lutte contre la drogue et la toxicomanie. Cela va d'ailleurs dans le sens de ce que disaient nos collègues à propos de la drogue : si l'on votait à la majorité qualifiée, il n'y aurait plus le problème des Pays-Bas qui a été signalé tout à l'heure. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jacques Myard.** C'est n'importe quoi ! Ils ont signé, mais ils ne respectent pas leurs obligations !

**Mme le président.** Mes chers collègues, laissez s'exprimer M. Le Déaut, ...

**M. Jacques Myard.** Il ne connaît rien au dossier !

**Mme le président.** ... qui a seul la parole !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** J'ai eu l'occasion, messieurs, de contrôler vos connaissances dans ce domaine ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jacques Myard.** Elles sont meilleures que les vôtres !

**M. Pierre Mazeaud.** Et plus nuancées !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Je suis favorable à l'intégration de la convention de Schengen dans le traité et de l'application dans ces domaines de la règle de la majorité qualifiée. L'efficacité suppose effectivement l'extension du vote à la majorité qualifiée.

**M. Pierre Mazeaud.** Non !

**M. Jacques Myard.** C'est faux !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** La justice exige une pondération prenant en compte les réalités économiques et démographiques.

La deuxième remarque que je voulais faire concernant les nombreuses demandes d'adhésion présentées à l'Union européenne est extraite du rapport du groupe de réflexion : « L'Union, qui présente tant d'attraits pour d'autres peuples européens, reste nécessaire pour nous également. » Mais des points de grande fragilité demeurent.

La plus grande faiblesse de l'Union actuelle est qu'elle n'a pas de politique étrangère et de sécurité propre.

**M. René André.** Elle est sous contrôle américain !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Il suffit de regarder le paysage international proche de la France et de l'Europe. La crise yougoslave et celle du Proche-Orient nous concernent. Les Balkans, la Méditerranée nous sont historiquement, culturellement, économiquement liés. Pourtant, le calme relatif acquis ces derniers mois dans ces régions doit plus aux Etats-Unis, puissance alliée certes, mais extérieure, qu'aux initiatives et efforts de l'Europe. Cette réalité est-elle satisfaisante ? Non, bien sûr ! Et les citoyens européens ne comprendraient pas que toutes les leçons des conflits en ex-Yougoslavie et, de notre dépendance de fait vis-à-vis des Etats-Unis, n'aient pas été tirées. L'Europe doit se doter d'une plus grande capacité d'action extérieure.

Les socialistes refusent le fatalisme et soutiennent résolument la mise en œuvre, inscrite dans le traité d'Union, d'une politique extérieure et de sécurité commune. Je comprends la nostalgie impériale ou ultranationaliste très présente sur certains bancs de la majorité.

**M. Jacques Myard.** N'importe quoi !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Mais le monde a changé. La préservation de nos intérêts en Europe comme en Méditerranée passe par l'action collective.

**M. Jacques Myard.** Vous n'avez pas le monopole de l'Europe !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** L'Union européenne doit avoir les moyens de se faire entendre et respecter.

La conférence de Barcelone a donné un signal. Transformons l'essai, en définissant nos intérêts communs, en admettant le principe de décisions prises, ici aussi, à la majorité qualifiée, en harmonisant nos politiques d'armement et en renforçant les coopérations militaires ! L'actuel rapprochement entre la France et l'OTAN n'a aucun sens si nous ne savons pas créer un cadre de sécurité commune. L'UEO doit être, après le futur élargissement, réservée aux seuls membres de l'Union et avoir pour mission de mettre en œuvre leurs interventions extérieures.

**M. Jacques Myard.** Là, il a raison !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Les socialistes refusent pour l'Europe ce que l'on disait hier de certains Etats qualifiés de géants économiques et de nains politiques.

**M. Jacques Myard.** C'est vous, les nains politiques !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** L'Europe constitue un aimant puissant pour les peuples voisins, parce qu'elle constitue un espace privilégié pour ceux qui y vivent. Elle a su, pendant longtemps, associer le développement technologique à la croissance et à un niveau de vie élevé.

Tout cela doit être préservé. Une Europe et une France de chômeurs, une Europe et une France qui remettraient en cause sécurité et protection sociale, une Europe et une France injustes envers les plus démunis iraient droit dans le mur. L'Europe ne doit pas être l'occasion rêvée, le bouc émissaire facile, d'intérêts égoïstes et nationaux acquis avec d'autres intérêts équivalents chez nos voisins. Les socialistes refuseront toute remise en cause des acquis sociaux, tout projet n'intégrant pas la dimension sociale.

Plusieurs Etats membres entendent placer l'emploi au cœur des débats de la Conférence. Cette préoccupation est légitime, car seule une affirmation résolue d'une volonté commune européenne dans ce domaine est de nature à réconcilier l'Europe et les citoyens.

Il ne s'agit naturellement pas d'imaginer que la Conférence intergouvernementale sera en elle-même un instrument de lutte contre le chômage. En revanche, elle doit être l'occasion de marquer une volonté politique et de définir un cadre institutionnel.

Ainsi, l'Espagne, la Belgique, le Danemark, la Suède, l'Italie souhaitent intégrer l'emploi dans le mandat de la Conférence.

L'avis de la Commission européenne envisage également l'inclusion d'un chapitre sur l'emploi dans le futur traité. Il plaide, en outre, pour la fin de « l'exception britannique » en matière sociale, ce qui signifie la réintégration du protocole social dans le traité. Il est regrettable que la France soit en retrait sur ce sujet, auquel elle n'accorde qu'une importance secondaire. Vous l'avez dit, monsieur le ministre, dans votre propos introductif : il ne faut pas lier le mandat de la CIG à d'autres questions qui ne sont pas actuellement inscrites dans le calendrier.

En revanche, il faut se féliciter de voir émerger le thème du service public dans les débats préparatoires à la Conférence intergouvernementale. (« Ah ! » sur les bancs

du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Ma collègue Ségolène Royal doit développer ce thème.

L'Europe est l'affaire de tous, de tous les Européens. L'affirmation d'un socle social commun doit figurer dans les priorités de la CIG. Chacun, dans le cadre de la subsidiarité et donc de ses traditions en matière de négociation collective, pourra y arriver par les moyens conformes à ses traditions. Mais le cahier des charges doit être le même pour tous et engager tous les Etats de la même façon.

Peut-on tolérer, dans ma région, comme c'est le cas aujourd'hui, que des entreprises installées au Luxembourg et travaillant dans d'autres pays de l'Union bafouent le droit du travail en employant des immigrés clandestins sans droits sociaux ou même des frontaliers, pour lesquels le licenciement ne coûte rien puisque les indemnités de chômage sont à la charge de l'Etat de résidence de ces salariés ? Peut-on accepter des avantages fiscaux incomparables quand, dans le même temps, l'Acte unique et le traité de Maastricht permettent à ces entreprises d'exporter dans toute l'Europe leurs inégalités ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Patrick Hoguet.** Qui a conclu le traité de Maastricht ?

**M. André Fanton.** Pourquoi, monsieur Le Déaut, avez-vous défendu ce traité ? C'est incroyable !

**M. Jacques Myard.** Les socialistes ont voté pour !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Il faut, monsieur Fanton, réintégrer le social dans le traité. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Robert Pandraud, président de la délégation.** Tout cela est un tissu de contradictions !

**Mme le président.** Mes chers collègues, M. Le Déaut a seul la parole.

**M. Robert Pandraud, président de la délégation.** Ce n'est pas possible d'entendre tenir de tels propos !

**M. Patrick Hoguet.** C'est M. Mitterrand qui a négocié le traité ! Ayez du courage politique, monsieur Le Déaut !

**Mme le président.** Laissez, messieurs, l'orateur s'exprimer !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Pourquoi ce qui est possible pour les prix agricoles, dossier complexe s'il en est, ne le serait-il pas pour le social ? Les socialistes, en tout cas, souhaitent rappeler solennellement qu'une CIG, qu'une redéfinition de l'Europe qui ferait l'impasse sur le quotidien, sur le panier de la ménagère, sur la vie des siens, une Europe sans dimension sociale, serait vouée à l'échec.

**M. René André.** C'est là une pétition de principe !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Même si la Conférence intergouvernementale n'est qu'une étape dans un processus ininterrompu de négociations et de décisions...

**M. André Fanton.** C'est ce qu'on appelle des « paroles verbales » !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** ... Acte unique, accords de Maastricht, accords de Schengen, Union économique et monétaire, fixation des ressources propres -, il est impératif de consolider, de préciser les acquis actuels communautaires avant tout élargissement.

Cela doit signifier un enrichissement de l'Union, et non un affaiblissement. Nous sommes favorables, comme vous, monsieur le ministre, à l'ouverture de l'Europe...

**M. André Fanton et M. Jacques Myard.** Ah !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** ... à Malte, à Chypre, aux six pays d'Europe centrale et orientale, à la Slovaquie, aux États baltes, mais seulement lorsque les Quinze se seront mis d'accord sur des objectifs clairs – et seulement à ce moment-là.

L'élargissement doit être précédé d'une réforme institutionnelle, d'une réaffirmation des politiques communes comme la PAC, les fonds structurels, la fixation des ressources propres.

**M. André Fanton.** Autant dire que vous êtes hostile à l'élargissement !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Cet objectif a pour corollaire la définition d'un contrat social européen,...

**M. Pierre Lellouche.** Cela veut dire quoi ?

**M. André Fanton.** Dites cela aux Anglais, monsieur Le Déaut !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** ... pleinement intégré dans le traité : croissance, emploi, protection sociale, grands travaux, initiative de croissance, service public.

La politique de l'emploi doit devenir une politique européenne.

La conférence de Turin, préparée dans une confidentialité suspecte, sans document écrit (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*),...

**M. Jacques Myard.** Jamais on n'en a autant débattu !

**M. André Fanton.** Pendant les deux septennats précédents, ce n'était pas comme ça !

**Mme le président.** Laissez M. Le Déaut achever son propos !

**M. Pierre Mazeaud.** Oui ! Qu'il en termine !

**M. Jacques Myard.** Le plus vite possible !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** A entendre ce que j'entends, madame le président, je comprends qu'il n'y ait pas de document écrit du Gouvernement !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Je demande la parole, madame le président.

**Mme le président.** Monsieur Le Déaut, acceptez-vous que M. le ministre vous interrompe ?

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Oui, madame le président.

**Mme le président.** La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Monsieur Le Déaut, je vous écoute avec beaucoup d'attention...

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Ce n'est pas le cas des membres de votre majorité !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** ... comme tous les orateurs précédents et comme tous ceux qui s'expriment avec passion.

Pour ma part, je ne suis pas choqué de la passion et de la polémique sur ce sujet européen. Je préfère la passion au silence, ...

**M. Jacques Myard.** Très bien !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** ... et la polémique à l'indifférence. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Je ne peux vous laisser dire, monsieur Le Déaut, qu'il n'y a pas de document écrit, ni vous laisser oublier que le Président de la République lui-même, ce qui n'était pas l'habitude lors des précédentes négociations, ...

**M. Jacques Myard.** Hélas !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** ... a reçu tous les dirigeants politiques personnellement pendant une heure.

**M. André Fanton.** Absolument !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Il a reçu M. Jospin, premier secrétaire du parti socialiste,...

**M. Pierre Lellouche.** Mais oui !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** ... à qui il a remis un document écrit...

**M. André Fanton.** M. Jospin ne leur a pas raconté !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** ... et je ne suis pas responsable du manque de communication au sein du parti socialiste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Pierre Lellouche.** M. Jospin ne le leur a sans doute pas communiqué !

**M. Jacques Myard.** Il a la mémoire courte !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Monsieur le ministre, une simple lettre du Président de la République, très vague et sans aucune précision sur les points qui vous divisent aujourd'hui, ne peut être considérée comme un document de travail.

**M. Robert Pandraud, président de la délégation pour l'Union européenne.** Quelle lettre ? Vous ne l'avez pas vue !

**M. André Fanton.** Son prédécesseur ne faisait jamais ça !

**Mme le président.** Monsieur Le Déaut, vous avez quasiment épuisé votre temps de parole.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** J'en termine, madame le président, mais j'ai été sans cesse interrompu.

**M. Robert Pandraud, président de la délégation pour l'Union européenne.** Non ! Nous nous sommes montrés très courtois en comparaison des énormités proférées !

**Mme le président.** Je vous demande de conclure, monsieur Le Déaut.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Les socialistes jugeront sur pièces, au vu des résultats, des engagements pris pour démocratiser l'Europe, et lui donner un socle social avant de se prononcer.

**M. René André.** Que ne l'avez-vous fait pendant quatorze ans ?

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Monsieur le ministre, vous ne pouvez plus continuer à jouer l'équilibriste sur le cordeau de l'Europe, comptant sur le soutien fort des socialistes pour redorer votre blason européen et n'acceptant aucune avancée en matière sociale.

**M. André Fanton.** Vous êtes quand même formidable, vous !

**M. Jacques Myard.** Extraordinaire !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Le double langage que j'ai entendu ce matin ...

**M. Pierre Lellouche.** En matière de double langage, vous êtes un maître !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** ... ne peut tenir lieu de politique. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. André Fanton.** Ah oui ! C'est vrai, ça ! Nous n'avons plus Mitterrand !

**Mme le président.** Mes chers collègues, n'interrompez pas l'orateur !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Le temps des discours incantatoires est révolu. (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Nos compatriotes veulent du concret.

A l'inverse, certains de vos alliés veulent bloquer définitivement la construction européenne et vous faites, très ingénus, comme si leurs coups de boutoir ne vous atteignaient pas.

Cette situation d'hypocrisie permanente au sein de votre majorité est malsaine.

**M. René André.** Oh !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Nous ne voterons le nouveau traité que s'il comporte des avancées significatives en matière d'emploi. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jacques Myard.** Le poussin d'un jour : Le Déaut !

**Mme le président.** Mes chers collègues, je vous en prie !

**M. André Fanton.** M. Le Déaut est un provocateur, madame le président !

**M. Robert Pandraud,** président de la délégation pour l'Union européenne. Un funambule !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Un élargissement bâclé après une conférence intergouvernementale insuffisante sonnerait le glas de l'Europe puissante que nous souhaitons. Il faut placer la barre assez haut, car refuser une négociation ardue en 1996 et 1997, c'est favoriser la dilution dans une zone de libre-échange sans âme, sans perspectives et sans avenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme le président.** Mes chers collègues, je vous invite à respecter davantage les orateurs.

**M. Pierre Mazeaud.** Mais c'est un débat passionné, madame le président ! Un débat essentiel !

**Mme le président.** La parole est à M. Pierre Lellouche.

**M. Pierre Lellouche.** Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la Conférence intergouvernementale, qui doit s'ouvrir dans quelques jours à Turin, sera le premier grand rendez-vous de l'« après-guerre froide ».

Ministre des affaires étrangères entre 1993 et 1995, Alain Juppé y voyait justement l'occasion d'une véritable refondation de l'Europe à la lumière des grands bouleversements stratégiques intervenus depuis la chute du mur de Berlin, le 9 novembre 1989.

Et c'est bien de cela qu'il s'agit : préparer l'élargissement vers l'Est, remettre en ordre les institutions – et ce sera fondamental dans une Europe qui va passer de quinze à vingt-sept membres –, faire avancer l'Europe dans un certain nombre de secteurs pour lesquels le traité de Maastricht n'avait tracé que quelques grandes lignes. Je pense notamment à la politique étrangère et de sécurité commune et aux questions capitales de sécurité intérieure, de justice, de police, d'immigration, de contrôle de la grande criminalité et du trafic de la drogue.

Pour nous, gaullistes, membres du groupe RPR, ce rendez-vous est symboliquement et politiquement capital. Pour la première fois, en effet, depuis un demi-siècle, l'Europe est en voie de se réunifier et la grande Europe entrevue dès 1960 par le général de Gaulle, mais que rendait impossible alors la coupure de l'Europe entre deux blocs, cette Europe-là est aujourd'hui à notre portée après l'effondrement de l'empire soviétique.

Le grand dessein d'une Europe réunifiée dans la démocratie, dans la paix, dans la prospérité, forte de 500 millions d'habitants, est offert à tous nos peuples, et la France y trouve le champ privilégié de son action au service de la paix et de la prospérité économique dans une vision qui respecte les nations et les Etats.

**M. Jacques Myard.** Très bien !

**M. Pierre Lellouche.** Il ne tient qu'à nous que la Conférence intergouvernementale soit l'occasion de réaliser l'ambition annoncée par Jacques Chirac au cours de sa campagne présidentielle : réconcilier les Français avec l'Europe, réconcilier les Français sur l'Europe autour de cette grande idée de paix, de démocratie et de progrès social. Et c'est là qu'intervient la contribution du groupe RPR dans ce débat – débat que, pour notre part, nous avons largement entamé dans toutes nos fédérations depuis trois mois et demi.

Je me réjouis d'ailleurs que, ce faisant, le RPR ait vraiment donné l'exemple d'un débat en profondeur, en toute liberté, sur un thème qui, apparemment, n'est pas très populaire – car l'Europe, aujourd'hui, n'est pas très populaire –, mais est essentiel pour l'avenir de notre pays.

Permettez-moi, avant d'aborder certains points du « menu » de la conférence de Turin, d'évoquer une question qui, bien que n'étant pas à l'ordre du jour de la Conférence intergouvernementale, pèsera naturellement sur ses travaux – je fais évidemment allusion à la monnaie unique. Si celle-ci ne figure pas à l'ordre du jour de la Conférence intergouvernementale, c'est précisément parce que, au même titre que la politique agricole commune, elle figure déjà parmi les politiques communes. Actée par le traité de Maastricht, la décision de doter nos pays d'une monnaie unique a été prise, et nous n'entendons pas, pour notre part, revenir sur cette décision, ratifiée par le peuple français, et qui, de surcroît, correspond au souci, exprimé voilà déjà trois décennies, par le général de Gaulle, de protéger l'économie européenne des fluctuations du dollar, source d'une véritable et constante hémorragie d'emplois.

Si la monnaie unique se présente donc comme le complément logique et indispensable du grand marché, il n'en demeure pas moins que sa mise en œuvre, d'ici à 1998, est d'une grande complexité et pose de nombreux problèmes, que je ne ferai qu'énumérer ici.

Le premier problème est celui de la coexistence au sein du même grand marché de deux zones monétaires distinctes : celle de la monnaie unique et celle des autres

monnaies européennes. Chacun voit bien qu'il s'agit ici de protéger la monnaie unique contre les dévaluations compétitives des secondes qui sont source de délocalisations et de destructions d'emplois.

Deuxième problème : la création, face à la banque centrale européenne, d'un contrepoids politique qui ne pourrait être issu que de la convergence des politiques économiques des grandes puissances européennes, notamment de la France et de l'Allemagne, comme l'ont demandé Jacques Chirac et Philippe Séguin.

Troisième problème, enfin : la viabilité des critères et du calendrier de Maastricht par rapport à la réalité économique et sociale dans nos pays, notamment en France et en Allemagne.

Tous ces problèmes méritent discussion. Elle a eu lieu au sein de notre mouvement, comme elle a d'ailleurs déjà eu lieu dans cet hémicycle, et je ne doute pas qu'elle se poursuivra d'ici à 1998. L'essentiel en la matière étant à la fois de maintenir le cap politique – car il y va de la responsabilité de la France et de sa parole –, tout en faisant preuve cependant de l'imagination et de la flexibilité nécessaires pour traiter les problèmes que je viens d'énumérer.

J'en reviens à notre débat sur la CIG, notamment au problème des institutions qui, bien que assez ardu et complexe, est tout à fait essentiel, puisqu'il y va, en fait, de la vision de l'Europe que nous devons avoir pour le futur. Ce débat n'a de sens que si l'on remplace la CIG dans son contexte historique, notamment si nous prenons tous conscience du fait que nous vivons une véritable période de rupture historique. La fin de la guerre froide et les grands bouleversements géopolitiques auxquels nous avons assisté conduisent à changer totalement la façon dont nous devons approcher la construction européenne.

Depuis 1955, l'Europe, ce que nous appelions l'Europe, était en fait la construction d'une moitié d'Europe avec une moitié d'Allemagne. Dans ses objectifs et dans ses ambitions, cette Europe était également sectorielle : elle s'est occupée d'abord de charbon, d'acier et d'énergie atomique, avant de s'intéresser à la monnaie. Mais elle laissait les grandes questions politiques ou militaires à d'autres, notamment à l'Alliance atlantique. Nous avons donc connue une Europe partielle depuis un demi-siècle.

Au total, ce système a cependant bien fonctionné. Il a fourni d'abord le cadre institutionnel nécessaire à la période de paix et de prospérité exceptionnellement longue que nous avons connue. Il a offert le cadre à la réconciliation franco-allemande. Il a également constitué un pôle d'attraction économique et politique au moment de la grande réunification de l'Europe de 1989-1990.

Reste que cette Europe-là a disparu avec la guerre froide : le chapitre ouvert avec la conférence de Messine en 1955 s'est achevé le 9 novembre 1989 avec la chute du mur de Berlin. La réunification de l'Allemagne et, au-delà, celle de l'Europe ouvrent à présent un nouveau chapitre, que le traité de Maastricht en 1991-1992 n'a fait qu'ébaucher, celui de l'Europe de l'après-guerre froide.

Quelle sera – car c'est la question qui se pose – l'idée maîtresse de ce nouveau chapitre de l'histoire de l'Europe ? Je le disais tout à l'heure, cette Europe-là ne pourra être que la grande Europe ou ne sera pas. Ce ne peut être que la réunification de l'ensemble de notre continent.

**M. Jacques Myard et M. René André.** Très bien !

**M. Pierre Lellouche.** Dans un monde qui, dans vingt ou trente ans, comptera dix milliards d'hommes, il est évident que seule une Europe de 500 millions d'habitants peut protéger non seulement nos intérêts économiques face aux très grandes zones industrielles que seront l'Amérique du Nord et l'Asie, mais aussi nos intérêts de sécurité.

Dès lors, la première étape de cette grande Europe, dont nous souhaitons qu'elle vive en entretenant des relations d'amitié avec les Etats-Unis mais aussi des relations d'amitié et des relations économiques poussées avec la Russie, sera l'élargissement. Chacun comprend qu'il s'agit non seulement d'un devoir moral et politique, mais surtout d'une condition fondamentale de la paix.

Dans l'après-guerre froide, la paix ne sera pas fonction de la capacité des Européens ou de l'Alliance atlantique à aligner des missiles ou des chars le long de la frontière avec la Russie, elle sera d'abord fonction – nous l'avons vu dans l'ex-Yougoslavie ; nous le voyons dans le Caucase – de notre capacité à élargir notre zone de prospérité économique et, avec elle, la zone de démocratie, car là résident les véritables remparts contre la guerre, les fanatismes et les totalitarismes.

Bien entendu, l'élargissement pose une série de problèmes extrêmement complexes que la CIG devra traiter.

Comment faire en sorte que cet élargissement soit compatible avec la réalité économique et sociale des nouveaux membres ?

Comment mener à bien l'élargissement de l'Europe à vingt-sept membres sans paralyser totalement le système institutionnel de l'Union, qui avait été conçu au départ pour six pays ?

Comment rendre possible la construction par ce système d'un ensemble de sécurité commune, alors que tous les mécanismes de l'OTAN avaient été conçus pour la période de la guerre froide et pour la défense territoriale des pays dits pays de l'article 5 de l'Alliance ?

Le grand rendez-vous de 1996, c'est cela : la remise en ordre des institutions ; la préparation de l'élargissement ; la construction d'un système de sécurité extérieure et intérieure commun.

Quelles sont les conséquences institutionnelles de l'élargissement ? Quelle est la nature du système institutionnel à vingt-sept ? S'agit-il de construire une Europe à connotation fédérale ou de faire en sorte que le centre de gravité de l'Europe continue de s'appuyer sur les Etats ? Sur ce premier point, la position du groupe du RPR est tout à fait claire : le lieu fondamental où se réalise la démocratie reste l'Etat-nation ;...

**M. Jacques Myard.** Tout à fait !

**M. Pierre Lellouche.** ... les briques qui serviront à édifier demain la maison européenne ne sont pas les ensembles communaux, municipaux, régionaux ou je ne sais quoi encore...

**M. Pierre Mazeaud.** Très bien ! Il ne faut pas d'Europe des régions !

**M. Pierre Lellouche.** ... mais simplement et fondamentalement les Etats-nations et leurs institutions. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jacques Myard.** C'est-à-dire là où se fait la démocratie !

**M. Pierre Lellouche.** Cela implique que le centre de gravité politique de l'Europe ne se trouve pas, comme tout le monde a pu le lire dans certains rapports de nos

collègues allemands de la CDU, il y a un an et demi, dans le couple constitué par la Commission et le Parlement européen,...

**M. Jacques Myard.** Certainement pas !

**M. Pierre Lellouche.** ... mais dans celui composé du Conseil, qui représente les Etats, et des parlements.

**M. Pierre Mazeaud.** Bien sûr !

**M. Pierre Lellouche.** Et quand je dis « parlements », j'entends le Parlement européen et les parlements nationaux que nous voulons voir réintroduits dans le processus décisionnel de l'Union. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Quelle est la signification politique de cet élargissement et comment se passe-t-il ?

Il est évident que, dans un ensemble d'Etats aussi varié, comprenant des petits pays comme les Etats baltes, Chypre ou Malte, et des grands Etats comme la France et l'Allemagne, tout le monde ne peut pas progresser à la même vitesse.

**M. André Fanton.** Très juste !

**M. Pierre Lellouche.** Il est illusoire de vouloir construire un système supranational égalitaire, si j'ose dire, entre tous ces Etats.

**M. André Fanton.** Tout à fait !

**M. Pierre Lellouche.** Nous proposons donc une solution de bon sens : l'Europe à géométrie variable, constituée de deux niveaux distincts.

« Un premier cercle », qui serait une union de droit commun composée de tous les Etats, lesquels seraient soumis à un même régime de droits et d'obligations. Ce « premier cercle », qui pourrait comprendre Chypre, Malte, des pays de l'Europe centrale et les Etats baltes, n'aurait pas vocation à inclure la Russie ou les Républiques anciennement soviétiques, autres que les Etats baltes.

Au cœur de ce « premier cercle », on trouverait un « deuxième cercle », plus restreint, constitué des Etats à la fois désireux et capables d'aller plus loin et plus vite que les autres dans différents secteurs, qu'il s'agisse de la monnaie ou de la défense. Et c'est au sein de ce « deuxième cercle » que la relation franco-allemande, qui a été capitale dans l'histoire de l'Europe, est appelée à jouer un rôle très important.

**M. René André.** Très bien !

**M. Pierre Lellouche.** Quand je parle d'une Europe à « géométrie variable », comprenez bien qu'il ne s'agit pas d'une Europe à « la carte ». C'est même tout l'inverse. L'Europe « à la carte » signifierait que chacun choisirait dans le « menu communautaire » ce qui lui convient en laissant aux autres les obligations qui ne lui conviennent pas.

**M. Jacques Myard.** Ça, c'est Maastricht !

**M. Pierre Lellouche.** Tout au contraire, l'Union que nous souhaitons instituer bien un régime de droits et d'obligations valables pour tous ses membres mais avec la possibilité pour ceux qui le souhaitent et qui en sont capables d'avancer plus loin et plus vite sans pour autant exclure quiconque. Voilà pour la philosophie générale.

Quelles conséquences peuvent en découler pour les institutions ?

S'agissant du Conseil, le souci qui nous anime est d'abord un souci d'efficacité et de responsabilité.

L'efficacité implique la généralisation du vote à la majorité qualifiée, mais avec, si j'ose dire, deux bémols importants : d'une part, le maintien du compromis de Luxembourg, auquel nous tenons, pour les questions touchant aux intérêts vitaux d'un Etat membre ;...

**M. Jacques Myard et M. André Fanton.** Très bien !

**M. Pierre Lellouche.** ... d'autre part, l'adoption d'une formule de pondération des votes reflétant la réalité démographique et économique des Etats.

Le souci de responsabilité ensuite. Aujourd'hui, la présidence du Conseil tourne tous les six mois. Toutefois, ce système a été conçu pour une union à six. Demain, nous serons vingt-sept. Il sera alors très difficile d'expliquer, en tout cas à notre peuple ou au peuple allemand, comment un Etat comme la France ou l'Allemagne est condamné à présider l'Europe seulement six mois tous les quinze ans. Par ailleurs, la formule actuelle de présidence tournante condamne l'Union à être dirigée par un très grand nombre de petits Etats, ce qui l'affaiblira sur le plan international. Il nous faut donc imaginer des solutions.

Pour notre part, nous proposons d'instaurer une « clause de solidarité renforcée » permettant aux Etats qui le souhaitent de progresser dans tel ou tel domaine d'action sans en être empêchés par certains autres Etats qui seraient ni capables ni désireux d'y participer.

Je me doute bien qu'il sera difficile de mettre fin au système de présidence tournante, compte tenu du fait que toute modification institutionnelle du traité implique un vote à l'unanimité de tous les Etats membres.

**M. Robert Pandraud, président de la délégation.** Eh oui !

**M. Jacques Myard.** Et comment !

**M. Pierre Lellouche.** En revanche, on pourrait imaginer que le Conseil se dote, soit d'un président fort, soit d'un super secrétaire général. L'idée de Jacques Chirac est de créer, au moins pour les questions politiques et stratégiques, un poste de super secrétaire. Ce serait un visage et une voix pour l'Europe. Il aurait, par ailleurs, les moyens d'analyse et d'action de l'Union de l'Europe occidentale.

J'en viens aux parlements. Il faut bien comprendre que l'un des débats clés de la construction européenne touche ce que l'on appelle le déficit démocratique. Le déficit démocratique, c'est le phénomène selon lequel, à chaque fois que l'on retire une parcelle de souveraineté aux parlements nationaux, y compris donc à notre assemblée, cette parcelle, qui, théoriquement, doit aller au Conseil – et non au Parlement européen –, va en fait à la Commission.

**M. André Fanton.** Hélas !

**M. Pierre Lellouche.** Et c'est donc la Commission qui légifère hors de tout contrôle démocratique !

**M. André Fanton.** Absolument !

**M. Pierre Lellouche.** Il faut mettre fin à ce phénomène pervers.

La solution consisterait-elle à renforcer exclusivement les pouvoirs du Parlement européen,...

**M. Jacques Myard.** Non !

**M. Pierre Lellouche.** ... comme l'avait proposé le traité de Maastricht ? Nous pensons que non.

Le Parlement européen souffre d'un défaut fondamental, d'un problème existentiel : pour qu'il y ait un Parlement, il faut qu'il y ait un peuple ;...

**M. Pierre Mazeaud.** Il n'y a pas de peuple européen !

**M. André Fanton.** Tout à fait !

**M. Pierre Lellouche.** ... or il n'y a pas de peuple européen. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Il y a des peuples européens. Il n'y a pas de partis politiques européens, il y a des partis politiques qui se réunissent dans des groupes plus ou moins cohérents au Parlement de Strasbourg.

S'agissant du Parlement européen, nous proposons de revoir son mode d'élection ; de faire en sorte que la représentation des Etats soit pondérée et reflète le poids des populations, car il ne faudrait pas que, dans une Europe à vingt-sept membres, composée très largement de petits Etats, nous aboutissions à une sur-représentation de ceux-ci au détriment des Etats importants sur le plan démographique ; de procéder à un nettoyage de textes et de la législation communautaires, à une simplification des procédures et à un grand effort de codification.

**M. Charles Josselin.** Puis-je vous interrompre, monsieur Lellouche ?

**Mme le président.** Monsieur Lellouche, acceptez-vous que M. Josselin vous interrompe ?

**M. Pierre Lellouche.** Bien volontiers, madame le président !

**Mme le président.** La parole est à M. Charles Josselin, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Charles Josselin.** Vous avez évoqué, monsieur Lellouche, la révision du mode d'élection au Parlement européen. Pourriez-vous nous préciser vos propositions en la matière ?

**Mme le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Lellouche.

**M. Pierre Lellouche.** Il ne m'appartient pas de me prononcer sur la méthode. Nous souhaitons simplement que tous les députés européens soient élus de la même façon dans toute l'Europe et qu'ils soient attachés à une circonscription territoriale.

**M. Patrick Hoguet.** Très bien !

**M. Pierre Lellouche.** En tout cas, cela semble nécessaire, d'une part, pour que les députés en question prennent leur travail au sérieux (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) et, d'autre part, pour que les peuples se sentent concernés par ce qui se fait au Parlement de Strasbourg.

**M. Jacques Myard.** Chaque député représenterait 700 000 citoyens !

**M. Robert Pandraud,** *président de la délégation.* Ce n'est pas un problème d'élection, c'est un problème d'investiture ! Comme au parti socialiste. (*Sourires.*)

**M. Pierre Lellouche.** J'ajoute, monsieur Josselin, que nos partis politiques, à droite comme à gauche, ne peuvent pas se vanter d'avoir toujours donné les meilleures investitures.

**M. Charles Josselin.** Parlez pour vous !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Personne n'est pas candidat à Nice ?

**M. André Fanton.** Vous finirez par y aller, monsieur Le Déaut !

**M. Robert Pandraud,** *président de la délégation.* M. Le Déaut est un provocateur !

**M. Pierre Lellouche.** Ce n'est même pas un bon provocateur !

**Mme le président.** Poursuivez, monsieur Lellouche, votre temps de parole va bientôt s'achever !

**M. Pierre Lellouche.** Nous souhaiterions donc une codification et une simplification de la législation communautaire.

Nous aimerions également que, dans ce processus, intervienne un Haut Conseil parlementaire, formé de représentants des parlements nationaux, qui serait responsable de l'application du principe de subsidiarité et pourrait juger de l'opportunité d'une législation communautaire,...

**M. Jacques Myard.** Très bien !

**M. Pierre Lellouche.** ... en fonction notamment de son efficacité et de son impact sur l'emploi. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

J'ajoute qu'il y a également un problème de langue, lequel devra être évoqué dans le cadre de la CIG. Pour l'instant, on assiste à une véritable prolifération des langues de travail. Les tâches de traduction mobilisent aujourd'hui 20 p. 100 des effectifs de la Commission, 50 p. 100 de ceux du Parlement et 80 p. 100 de ceux de la Cour européenne de justice. Le nombre des combinaisons linguistiques atteint plus de la centaine pour quinze Etats !

**M. René André.** Il y a une prédominance de l'anglais qui est scandaleuse !

**M. Pierre Lellouche.** Je vous laisse imaginer ce qui se passera à vingt-sept !

Or la logique du multilinguisme ramène inévitablement à l'anglais. Malheureusement !

**M. René André.** Absolument !

**M. Pierre Lellouche.** Nous souhaiterions donc, monsieur le ministre, que le Gouvernement propose une limitation du nombre de langues de travail à cinq.

Quelques mots pour dire – et cela fera plaisir à André Fanton, qui a beaucoup travaillé sur ce sujet – qu'il est évident que la jurisprudence de la Cour européenne de justice pose également un problème.

**M. André Fanton.** C'est là le vrai problème !

**M. Pierre Mazeaud.** Ô combien ! Le fond du problème est là. Et on veut renforcer sa compétence ! C'est une honte !

**Mme le président.** Monsieur Mazeaud, laissez M. Lellouche achever son propos et conclure.

**M. Pierre Lellouche.** M. Mazeaud a raison. Il vient de dire tout haut ce que je pense.

Non seulement l'ensemble des tribunaux français ou européens s'inclinent déjà devant les décisions de la Cour européenne de justice mais, plus grave encore, les délibérations des parlements contraires à la jurisprudence de la Cour sont considérées à l'avance comme nulles et non avenues.

On peut dire, sans exagérer, que l'extension de la compétence de la Cour européenne de justice aurait pour conséquence inéluctable l'acceptation d'une sorte de constitution européenne de type fédéral.



**M. André Fanton.** Tout à fait !

**M. Pierre Lellouche.** Par le droit, les fédéralistes aboutiraient à faire triompher leur thèse alors que, politiquement, celle-ci serait rejetée !

**M. René André.** C'est ce que nous ne voulons pas !

**M. Pierre Lellouche.** Au nom du groupe du RPR, j'appelle l'attention du Gouvernement sur ce point. Nous estimons nécessaire qu'il soit traité dans le cadre de la conférence intergouvernementale.

S'agissant de la Commission, monsieur le ministre, nos thèses sont très proches des vôtres. Il faut limiter le nombre de commissaires et arrêter l'inflation en la matière. Sinon qu'en sera-t-il quand l'Europe s'élargira ?

Il convient également de faire en sorte que la Commission devienne l'exécutif du Conseil et non pas qu'elle se présente comme l'exécutif de l'Europe. Elle doit travailler sur la base de mandats impératifs du Conseil. Il faut faire cesser la dérive – dangereuse, selon nous – d'une responsabilité politique de la Commission devant le Parlement.

**Mme le président.** Il faudrait conclure, monsieur Lellouche.

**M. Pierre Lellouche.** J'aurais voulu parler également de défense, de la sécurité intérieure, mais, malheureusement, le temps qui m'est imparti est trop court. Cependant, je pense que nous aurons d'autres occasions de débattre de ces sujets.

En tout cas, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voulais vous remercier de votre attention. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. René André.** Excellent !

**Mme le président.** La parole est à M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

**M. Jacques Boyon,** *président de la commission de la défense nationale et des forces armées.* Le traité de Rome excluait la défense du domaine de la construction européenne, ce qui, à l'époque, correspondait à ce que pensaient une majorité de Français traumatisés par l'aventure du projet de la CED.

Le traité de Maastricht a innové en comportant un chapitre sur la politique étrangère et de sécurité commune. Cette innovation est heureuse, et nous le pensons sans doute avec encore plus de force aujourd'hui qu'à l'époque de sa signature.

C'est que, entre-temps, nous avons vu les Etats-Unis se désengager progressivement du sol européen ; nous avons vu les difficultés rencontrées par l'Europe pour arrêter une position commune dans l'affaire de l'ex-Yougoslavie et réunir par elle-même les moyens d'une intervention efficace ; nous avons vu plusieurs pays européens, parmi les plus importants et, souvent, parmi les plus engagés derrière l'idéal européen, préférer dans leurs achats d'armement des hélicoptères ou des avions américains à des programmes européens en coopération...

**M. André Fanton.** Tout à fait !

**M. Jacques Boyon,** *président de la commission de la défense nationale et des forces armées.* ... et nous avons assisté à une énorme offensive commerciale et politique de l'industrie américaine de défense partout dans le monde.

Mais, comme vous l'avez dit, monsieur le ministre, le traité de Maastricht est ambigu et imprécis en matière de défense.

Il est ambigu d'abord parce que tous les pays signataires ne donnent pas à la notion de sécurité le même sens. Pour les uns – et la France est de ceux-là –, la sécurité inclut la défense. Pour les autres – et en particulier les pays qui ont une tradition politique de neutralité –, « sécurité » ne signifie pas grand-chose de plus qu'« action diplomatique pour la prévention des conflits ».

Le traité de Maastricht est également imprécis puisque, à la différence de ce qu'il prévoit pour la monnaie, il ne comporte, pour la politique de défense commune qui est un de ses objectifs, aucune obligation précise, aucune étape, aucun calendrier.

Pour remplir sa mission au regard de la sécurité, la conférence intergouvernementale devrait donc être l'occasion de commencer à donner un contenu concret à l'article J.4 du traité de Maastricht, qui parle explicitement de « défense commune ».

On peut se demander pourquoi aucune avancée n'a été faite sur ce point. Il faut observer d'abord que, tout au long de la guerre froide, plusieurs pays, aujourd'hui membres de l'Union européenne, ont en fait bénéficié de la protection de l'OTAN sans faire partie de l'organisation et sans contribuer à son coût. La tentation est grande pour eux de continuer et de s'en remettre à certains pour assurer la sécurité de tous. L'explication peut en être recherchée à deux niveaux mais, plus en profondeur, ne peut-on penser que l'Europe de Maastricht, l'Europe des Quinze, n'est pas convaincue qu'elle a aujourd'hui, après l'éclatement de l'URSS et la disparition du pacte de Varsovie, des valeurs et des intérêts communs à défendre ?

Je crois qu'il est grand temps de lever ces incertitudes et ces ambiguïtés. On ne peut se satisfaire ni de l'immobilisme de l'Europe en la matière ni des initiatives des uns ou des autres pour créer, de manière disparate, pour ne pas dire désordonnée, à deux, à trois ou à quatre, des comités ou des états-majors mixtes dont l'efficacité militaire est bien problématique. L'idée que ces institutions franco-allemandes, franco-britanniques ou méditerranéennes puissent un jour, par elles-mêmes, se fédérer, s'agréger ou s'étendre pour couvrir l'ensemble de l'Union européenne paraît bien hasardeuse.

Ne vaudrait-il pas mieux prendre le taureau par les cornes et s'attaquer à la vraie question : l'identité européenne de défense existe-t-elle dans les esprits et dans les volontés ?

L'idée d'un Livre blanc européen sur la défense a été avancée depuis plusieurs années et je l'ai moi-même reprise à cette tribune devant vous, monsieur le ministre.

Je suggère que les gouvernements, dans le cadre de la conférence intergouvernementale, chargent les ministres de la défense européens, avec le support de l'UEO, de rédiger un tel Livre blanc. On verrait ainsi si les notions d'indépendance et d'intégrité, qui nous sont familières au plan national, à nous Français, ont aussi un sens pour l'ensemble des Européens. On verrait si des intérêts communs, dont on pourrait chercher à hiérarchiser l'importance, existent et sont ressentis avec assez de force pour justifier des formes de défense, allant même, pour les plus vitaux d'entre eux, jusqu'à une dissuasion européenne sous des modalités à définir, comme l'a proposé

récemment le Président de la République en se heurtant malheureusement à une large incompréhension de nos partenaires.

Il me semble que c'est un préalable à toute avancée ; or le scepticisme que vous avez évoqué est aussi là.

S'il devait apparaître que l'Europe manque de détermination, qu'elle n'a conscience ni de l'utilité, ni de la nécessité, ni de la faisabilité d'une défense commune, à quoi servirait de poursuivre chimériquement l'édification d'un pilier européen dans l'Alliance atlantique, de rendre concret le concept de GFIM dans l'OTAN, de rapprocher, voire de fusionner l'UEO et l'Union européenne ? A quoi servirait de chercher à incarner l'Europe de la sécurité à travers le visage et la voix personnalisés d'un secrétaire général ou d'un haut représentant, si ce devait être pour exprimer indécision ou cacophonie ?

Il faut donc clarifier les méthodes et le calendrier. Le traité de Maastricht, dans son article J. 4, distingue deux étapes successives dans la démarche de défense : d'abord une politique de défense commune, ensuite une défense commune. Comme cela a été fait pour la monnaie, et bien que le traité ne comporte pas en la matière d'échéances, une réflexion doit s'engager pour donner peu à peu un contenu concret à une disposition du traité qui me semble essentielle pour la construction de l'Europe politique.

Redisons bien qu'à ce sujet la France doit jouer le rôle moteur que ses responsabilités mondiales, dans le cadre de l'ONU mais aussi en dehors, et l'importance de son effort militaire lui confèrent.

Enfin, il faut souligner qu'une défense commune, ce n'est pas seulement une organisation militaire commune, c'est aussi une industrie de défense commune.

Sur ce point, le silence du traité de Maastricht doit être corrigé. Sans doute lors de sa signature, ressentions-nous moins qu'aujourd'hui le poids de l'industrie américaine, son formidable effort de restructuration accélérée et la volonté économique et politique de domination commerciale.

Nous avons compris aujourd'hui qu'il n'y aura demain d'industrie de défense sur le continent européen que s'il y a une industrie européenne de défense. S'il devait en être autrement, les industries nationales seraient peu à peu éliminées ou ramenées au mieux au rang de sous-traitant de l'industrie américaine.

Ici encore, la France a une responsabilité prééminente car elle a la première industrie de défense d'Europe. C'est aussi une responsabilité difficile car il lui faudra avoir le courage, sans perdre de ses compétences et de ses savoir-faire, de laisser une place à ses partenaires, mais c'est une question de vie ou de mort.

Faire une industrie européenne de défense est particulièrement ardu. Les obstacles, ici aussi, sont nombreux. D'abord, comme je viens de le dire, le traité de Maastricht est muet sur le sujet. Ensuite, la grande majorité des pays membres de l'Union européenne n'ont pas vraiment d'industrie de défense : l'Allemagne et la Grande-Bretagne, et dans une moindre mesure l'Italie et l'Espagne, sont, avec la France, les seuls pays pour qui l'industrie de défense a une importance pour l'emploi et pour qui la notion de « préférence européenne » a un sens.

La tentation est grande pour les autres pays d'acheter au moindre coût, surtout dans le climat de rigueur budgétaire général actuel, et donc d'acheter américain sur étagères. Ce comportement d'ultralibéralisme ne peut

qu'exacerber, au sein de la Commission européenne, une tendance à faire considérer les matériels et les équipements militaires comme des produits communs à soumettre aux règles du libre-échange. Le rapport récent de deux commissaires, MM. Martin Bangemann et Hans Van Den Broek, est éclairant à ce sujet.

La conférence intergouvernementale devrait donc être l'occasion de confirmer que les équipements et matériels de défense relèvent du domaine des règles de la coopération intergouvernementale, et non du domaine des règles communautaires ; la France doit prendre l'initiative de cette clarification.

Elle pourrait aussi – et je crois qu'elle y aurait intérêt – entamer l'édification de la « préférence européenne », dont on parle sans beaucoup avancer, en imaginant un système dans lequel, peu à peu, année après année, chaque pays s'engagerait à acheter en Europe une part croissante de ses équipements militaires.

Au total, la défense est un des grands enjeux de la conférence intergouvernementale et, à l'initiative de notre pays, elle doit y tenir une grande place.

J'ai bien noté, monsieur le ministre, que la France allait, sous l'impulsion du Président de la République, jouer un rôle moteur pour construire l'Europe de la défense ; nous nous en réjouissons.

S'il est clair que toutes les questions de défense ne pourront trouver une réponse dans le cadre de la conférence intergouvernementale elle-même, celle-ci devra néanmoins tracer le cadre et les perspectives qui permettront d'élaborer ces réponses dans des délais bien définis.

De la conférence intergouvernementale nous attendons des décisions fermes et claires en ce domaine. C'est dire que nous attendons aussi des positions claires et fermes de la représentation française à la conférence, et donc de vous, monsieur le ministre.

L'article J. 4 du traité de Maastricht ne doit pas être dans la construction de l'Europe une « fausse fenêtre » pour l'harmonie et l'esthétique.

L'importance de l'enjeu pour la France est telle que, s'il apparaissait au terme de la conférence intergouvernementale qu'on ne peut avancer à quinze vers une véritable défense européenne, le Gouvernement devrait résolument se tourner vers une stratégie alternative conduisant à retenir l'idée d'un « noyau dur » associant les principales puissances militaires européennes, voire à redéfinir un nouveau cadre de relations militaires et industrielles avec les Etats-Unis.

Cette dernière hypothèse serait un pis-aller pour assurer la permanence et l'efficacité de notre défense ainsi que la survie de notre industrie de défense. Elle ne serait guère conforme aux enseignements que nous a légués en la matière le général de Gaulle. Mais si l'Europe peut à la limite tolérer de rester dans le flou et les incertitudes, la France, pour elle-même, se doit de lever ces doutes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

#### Rappels au règlement

**Mme Ségolène Royal.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**Mme le président.** La parole est à Mme Ségolène Royal, pour un rappel au règlement.

**Mme Ségolène Royal.** Nous avons été très étonnés d'apprendre que, au moment où nous parlons, M. Juppé présente, en tant que président du RPR, et non en tant

que Premier ministre, dans un lieu pour le moins étrange, l'hôtel de ville de Paris, les propositions de son parti pour les institutions de l'Union européenne.

Cette nouvelle manifestation de mépris à l'égard du Parlement nous étonne. Je ne sais si vous étiez au courant, monsieur le ministre, que, pendant que vous nous parliez, le chef du Gouvernement s'exprimait en tant que chef du RPR, à la mairie de Paris, pour présenter un programme de modifications des institutions de l'Union européenne. Si M. Juppé a quelque chose à dire à propos d'une échéance absolument essentielle, qu'il vienne à l'Assemblée nationale !

Manifestement, la leçon que le pays lui a donnée suite à la façon dont il a méprisé le Parlement pour la réforme de la sécurité sociale ne lui a pas servi ! Il recommence, et de façon encore plus choquante !

Comment un Premier ministre en exercice peut-il, au moment où l'Assemblée nationale est convoquée, conformément à l'ordre du jour, pour débattre des institutions européennes, s'exprimer en tant que chef d'un parti politique ? Nous attendons qu'il vienne devant nous et le groupe socialiste demande à cet effet une suspension de séance.

**Mme le président.** Avant de donner la parole à M. Robert Pandraud, président de la délégation pour l'Union européenne, je vous rappelle, au cas où vous ne le sauriez pas, que M. le Premier ministre viendra s'exprimer cet après-midi devant l'Assemblée.

**Mme Ségolène Royal.** C'est maintenant qu'il doit venir !

**Mme le président.** Nous avons entendu ce matin le ministre délégué aux affaires européennes, nous entendrons, cet après-midi le Premier ministre.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Son attitude n'est pas très correcte !

**Mme le président.** Vous avez la parole, monsieur Pandraud.

**M. Robert Pandraud, président de la délégation.** Les représentants du groupe socialiste disent ce matin tout et n'importe quoi ! M. Juppé a eu l'occasion d'indiquer hier soir, devant une organisation de partis amis, la position de son gouvernement et du RPR. Je vois avec plaisir que le parti socialiste a abandonné toutes ses traditions internationalistes. Nous nous félicitons quant à nous qu'il y ait une Internationale des mouvements libéraux, comme il y avait jadis une Internationale socialiste – laquelle s'est beaucoup dévoyée ces temps derniers et est malheureusement tombée dans les poubelles de l'histoire !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** En plus, vous nous insultez !

**M. Robert Pandraud, président de la délégation.** M. Juppé vient s'exprimer cet après-midi devant l'Assemblée nationale mais je ne vois pas pour quelle raison il lui serait interdit de prendre la parole la veille devant un mouvement politique.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Pas la veille : le même jour !

**M. Robert Pandraud, président de la délégation.** Il s'est exprimé hier, j'étais présent !

**Mme le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Madame Royal, alors que ce débat est intéressant, vif, passionné – et, s'agissant de l'Europe, je répète que je

préfère, et de loin, la polémique à l'indifférence – la passion et la ferveur au silence – alors que le Gouvernement écoute très attentivement toutes celles et tous ceux qui s'expriment, je regrette que vous introduisiez un élément de polémique inutile.

Le Gouvernement s'est exprimé ce matin et, puisque vous parlez de courtoisie, j'ai observé que vous n'étiez pas présente au moment où j'ai pris la parole.

**Mme Ségolène Royal.** Si !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Non ! Je vous connais depuis longtemps et votre présence ne me laisse pas indifférent ! (*Sourires.*)

Je ne vous reproche pas de ne pas avoir été là car vous pourrez lire le compte rendu. Mais la courtoisie que vous avez invoquée doit être réciproque !

Le Premier ministre viendra en personne conclure ce débat cet après-midi, ce qui prouve l'importance qu'il y attache. J'ai exprimé la position du Gouvernement et les propositions qu'il avance, lesquelles ont été élaborées sous son autorité, dans le cadre des orientations générales définies par le Président de la République.

Le Premier ministre a eu l'occasion ce matin de rencontrer un grand nombre de responsables politiques européens, qui gouvernent ou sont dans l'opposition, et de leur expliquer le point de vue de la France ; vous devriez plutôt vous en féliciter.

Car, dans cette conférence qui commence et au cours de laquelle j'aurai, avec le ministre des affaires étrangères, à négocier, nous ne sommes pas seuls. M. Lellouche a très clairement rappelé que nous devons conclure à l'unanimité. Nous devons donc parler aux autres et les écouter. C'est ce qu'a fait le Premier ministre ce matin, et cela nous sera utile pour le succès de nos idées lors de la conférence intergouvernementale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** La suspension de séance que nous avons demandée est de droit. Ne parler pas de polémique, car la polémique est venue de vos propres rangs, ce matin, et elle n'a fait que s'amplifier.

Ce n'est pas hier soir, contrairement à ce qu'a dit M. Pandraud, que la réunion en question a eu lieu, ou alors les agences de presse ne disent pas la vérité. Au moment où M. Barnier s'exprime ici, à l'Hôtel de ville de Paris, M. Juppé parle de l'Europe avec les partis libéraux européens.

**M. Jacques Myard.** Et alors ? Vous faites preuve de stalinisme !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Le Premier ministre va conclure le débat mais il ne pourra pas répondre à des questions qu'il n'aura pas entendues.

**M. Jacques Myard.** Le Gouvernement est représenté !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** En outre, il n'y a pas de document préparatoire et, surtout, les groupes politiques n'auront pas la possibilité de répondre après son intervention, comme cela a été le cas pour la sécurité sociale.

**Mme le président.** Monsieur Le Déaut !

**M. Robert Pandraud, président de la délégation.** Avez-vous une délégation de votre groupe ?

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Le débat est une nouvelle fois tronqué. Nous voulons bien discuter d'un certain nombre de points, mais encore faut-il le faire dans des conditions correctes.

**M. Jacques Myard.** Et alors ?

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Or les conditions dans lesquelles a lieu le débat de ce matin sont incorrectes.

Je demande par conséquent une suspension de séance de quelques minutes.

**M. Robert Pandraud, président de la délégation.** Avez-vous une délégation ?

**Mme le président.** Monsieur Le Déaut, M. le ministre vous a répondu que le Gouvernement s'était exprimé ce matin et qu'il avait exposé le point de vue qu'il comptait défendre à la conférence intergouvernementale. Dès lors qu'un ministre est présent, il s'exprime au nom du Gouvernement, vous le savez bien. M. le Premier ministre nous fera l'honneur de venir cet après-midi conclure lui-même ce débat. Je crois que vous ne pouvez pas en demander davantage et je considère donc que l'incident est clos.

**Mme Ségolène Royal et M. Jean-Yves Le Déaut.** La suspension de séance est de droit !

**Mme le président.** Vous n'avez pas demandé à réunir votre groupe et vous n'avez pas, à ma connaissance, délégué pour le faire.

#### Reprise de la discussion

**Mme le président.** La parole est à M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.** Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous parlons beaucoup de l'Europe ce matin. Si vous me le permettez, je souhaiterais également parler de la France et des intérêts de notre pays.

En préliminaire, je précise que si les juristes interviennent dans un tel débat, c'est parce qu'il y a des questions juridiques de fond et qu'il ne faut pas, par une construction intellectuelle quelque peu pernicieuse, considérer qu'ils ne veulent pas de la construction européenne. Je suis de ceux qui la souhaitent, mais dans le respect de la souveraineté de chacun des Etats membres, en premier lieu du mien.

A la suite des travaux de la délégation, voire de réflexions plus lointaines dans le passé, puis à l'occasion du grand débat constitutionnel à propos de l'introduction, dans la Constitution, de l'article 84-4, les juristes se sont rendus compte qu'il y avait effectivement des problèmes de constitutionnalité à résoudre avant de penser à cette construction européenne coûte que coûte qui risquait de nous entraîner vers des abandons totaux de souveraineté et non pas simplement, comme je l'ai entendu ce matin, de quelques parcelles de celle-ci.

Pour moi, la Constitution, c'est la loi fondamentale, la norme supérieure à toute autre. Si des actes communautaires s'y opposent, il faut, naturellement, trouver les solutions pour éviter le conflit. Cela fait partie des

réflexions que nous conduisons depuis plusieurs années. Tout récemment, sous l'autorité du président Pandraud, nous avons tenu à les reprendre, pour apporter notre contribution à la conférence intergouvernementale qui va bientôt s'ouvrir car, je me répète, s'il faut parler de l'Europe, il est bon de parler aussi des intérêts de la France, et les intérêts de la France, c'est avant tout sa propre souveraineté.

**M. Jacques Myard.** Très bien !

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois.** Au Congrès de Versailles, j'avais posé à M. le Premier ministre une question à laquelle je n'ai pas reçu de réponse.

**M. Patrick Hoguet.** Ce n'était pas le lieu !

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois.** J'avais pensé que, dans le cadre de cette conférence intergouvernementale, il était souhaitable que la France envisage avec ses partenaires de Turin une modification du traité de Rome prévoyant un mode de règlement d'un conflit constitutionnel. Depuis, j'ai considéré que cette idée n'était guère réaliste : je ne me fais aucune illusion, je sais parfaitement que le gouvernement français ne l'envisage pas !

Avec la délégation, je voudrais vous faire aujourd'hui des propositions en espérant que vous voudrez bien, vous-même ou M. le Premier ministre, y répondre.

Aujourd'hui, grâce à la détermination du Parlement français, nous avons l'article 88-4. Le débat qui a précédé son adoption a consisté à mettre en évidence le fait que nous n'acceptons pas que le Parlement français n'ait rien à dire sur les actes communautaires et qu'il était souhaitable de modifier la Constitution afin de permettre au Parlement français de donner un avis, comme cela existe en Angleterre et au Danemark, avis qui, certes, ne lie pas le Gouvernement, mais qui lui donne, dans les discussions au sein de l'Union européenne, une arme dissuasive importante, et peut conduire Bruxelles à revoir ses projets de directive, en tenant compte, indirectement, de l'avis donné en amont par le Parlement français. Le Parlement français, ai-je besoin de vous le rappeler, monsieur le ministre, c'est la représentation nationale, c'est l'instance où s'exerce la véritable souveraineté.

Avec cet article 88-4, est apparu un véritable problème juridique très difficile, celui de constitutionnalité. En effet, il y a un certain nombre de décisions de la Cour de justice des Communautés européennes que, comme tout un chacun, je suis en droit de critiquer, car les décisions des tribunaux peuvent être critiquées, comme l'expose la doctrine. D'ailleurs si un parlementaire n'était pas en droit de le faire, je me demande en quoi le législateur serait supérieur à ceux qui contribuent à établir la jurisprudence.

Aux termes de ces décisions, donc, et elles sont nombreuses, l'acte communautaire quel qu'il soit – directive, voire simple règlement – s'impose à toutes les lois nationales, y compris à la Constitution de chacun des Etats membres. Je n'ai pas besoin de citer ; vous trouverez les références dans le rapport qu'a adopté avant-hier la délégation, compte tenu de la jurisprudence de la Cour. En d'autres termes, il est incontestable qu'il y a une suprématie du droit communautaire.

Parallèlement, il y a inflation de textes communautaires. A l'heure actuelle, ils constituent 56 p. 100 de nos dispositions de droit interne ; à continuer de la sorte, si nous ne mettons pas le moindre frein, d'ici à dix ou

vingt ans – et qu'est-ce dans l'histoire de la République? – il n'y aura plus de droit interne. Les juristes sont tout de même en droit de s'interroger!

Je reviens à la question de la constitutionnalité. Dans la mesure où, selon la Cour, l'acte communautaire l'emporte sur la Constitution, quels sont nos moyens d'éviter le conflit? C'est que le Gouvernement nous conduise à Versailles...

**M. Pierre Albertini.** Versailles-Chantiers! (*Sourires.*)

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Encore une fois!

**M. Joseph Klifa.** Le chantier permanent!

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois.** ...pour que l'on modifie la Constitution en tenant compte de l'acte communautaire. C'est ce que nous avons fait, déjà, à deux reprises. Nous avons donc adopté les modifications constitutionnelles qui s'imposaient. Cela étant, la procédure n'est pas à l'abri de la réalisation d'une hypothèse qui, et je le regrette, n'a pas été étudiée: et si le peuple français, voire le Congrès, se refusait à la modification? C'est le conflit!

Je vais prendre un exemple qui, bien sûr, peut faire bondir. Nous avons des principes d'ordre constitutionnel, voire, au-delà, qui appartiennent au bloc de constitutionnalité, comme la laïcité. Supposons que Bruxelles considère que l'Europe se doit d'aider à la construction d'églises, de mosquées, de synagogues, etc., et touche donc à ce principe fondamental. Faut-il qu'on aille jusqu'à modifier la Constitution pour le supprimer? Et si le peuple français s'y refuse? J'attends une réponse du Gouvernement!

Monsieur le ministre, je vais vous faire une proposition. La délégation et moi voudrions donner au Conseil constitutionnel une compétence élargie...

**M. Pierre Albertini.** C'est nouveau!

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois.** ...pour lui permettre de se prononcer sur tel acte communautaire qui risquerait d'être en conflit avec la Constitution de notre pays.

**M. Patrick Hoguet.** Sur un projet d'acte!

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois.** J'y viens, mon cher collègue, car j'ai bien retenu ce que vous m'avez toujours dit, c'est-à-dire que vous acceptiez un contrôle *a priori*. Moi aussi, parce que le contrôle *a posteriori* ne règle pas le conflit. Nous sommes parfaitement d'accord.

Il faut donc donner compétence au Conseil constitutionnel pour qu'il se prononce sur les projets ou propositions d'actes communautaires – pas simplement sur les directives, qui exigent une transposition législative en droit interne, mais aussi sur les règlements. Ainsi, le Gouvernement pourra s'appuyer sur cette décision pour appeler l'attention de la Commission de Bruxelles sur le risque de conflit avec notre Constitution et l'informer que si elle continue à vouloir nous imposer cette disposition, le Congrès serait appelé à se prononcer – le Congrès, voire le peuple souverain, car il y a là un problème constitutionnel qui n'a jamais été réglé. Certes, le Congrès – la représentation nationale – est composé de constituants, mais dans la mesure où le peuple souverain a voté lui-même la Constitution de 1958, peut-il à lui seul défaire ce que le peuple souverain a voté?

**M. Pierre Albertini.** Ce n'est pas possible!

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois.** Il y a là un véritable problème, qui n'est peut-être pas de nature purement constitutionnelle mais qui, en tout cas, est de nature déontologique.

**M. Alain Griotteray.** Tout à fait!

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois.** J'en termine, madame le président, car je dépasse mon temps de parole.

**Mme le président.** En effet, le temps qui vous était imparti est expiré!

**M. Alain Bocquet.** Mais c'est important, ce qu'il dit!

**M. Pierre Albertini.** C'est un nouvel axe!

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois.** Vous me permettez, pour une fois, de le faire, car il faut bien que j'annonce les deux propositions de la délégation, la première visant à introduire dans la Constitution un nouvel article 88-5 pour donner cette compétence au Conseil constitutionnel, laquelle nous apparaît nécessaire pour protéger notre souveraineté, c'est-à-dire nos institutions fondamentales, la deuxième pour affirmer solennellement le principe du compromis de Luxembourg, dont tout à l'heure, et je m'en suis félicité, vous avez parlé.

Supposons que le peuple français, souverain, dise non à une proposition communautaire qui s'oppose à notre propre Constitution. A ce moment-là, il y a un véritable conflit.

**M. Alain Griotteray.** C'est très bien!

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois.** Il faut bien le résoudre.

Ceux qui me critiquent en disant que je ne souhaite pas la construction européenne se trompent, et si je veux trouver un mode de solution à ce type de conflit, c'est justement parce que je veux cette construction européenne!

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Minimale!

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois.** Certes, chacun a sa conception, monsieur Le Déaut, mais vous savez, il est toujours facile de dire aux autres qu'ils ne sont pas européens. On peut l'être mais avec une conception différente, en voyant avant tout les intérêts de son pays au sein de cette Communauté de demain.

**M. Jacques Myard, M. Gabriel Kaspereit et M. Alain Griotteray.** Très bien!

**Mme le président.** Il faudrait que vous concluez, monsieur Mazeaud!

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois.** J'en termine, madame le président. J'ai été content, disais-je, d'entendre ce matin le rappel du compromis de Luxembourg visant la préservation des intérêts vitaux de chaque pays – et tous l'ont invoqué à un moment donné. A ce sujet, je me félicite de voir sur ces bancs notre collègue M. Lipkowski qui en a été à l'origine, en 1966. Je souhaite donc, monsieur le ministre, qu'à l'occasion de la conférence intergouvernementale, vous puissiez rappeler ce compromis.

**M. Alain Griotteray.** Eh, oui!

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission.** Tous les pays s'en sont servi, je le répète, par exemple le Danemark, au moment du traité de Maastricht, pour avoir un Maastricht 2 qui entraîne un vote favorable du peuple

danois. La réaffirmation du principe au niveau constitutionnel permettrait à la France de ne pas appliquer, le cas échéant, un acte communautaire entraînant une modification de notre Constitution que le peuple souverain aurait refusée parce qu'il aurait estimé que cet acte se heurtait à notre loi fondamentale.

**M. Jacques Myard.** La souveraineté est notre propre liberté !

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois.** Madame le président, je vous prie à nouveau de m'excuser de dépasser mon temps de parole, mais je voulais demander expressément au Gouvernement de s'engager. Il ne l'a pas fait à Versailles – et sans doute faut-il modifier le règlement du Congrès pour que le Premier ministre réponde aux questions qui lui sont posées pendant qu'il siège. Mais je souhaiterais, monsieur le ministre, encore une fois, que, lorsqu'on parle de l'Europe, on n'oublie pas l'intérêt de la France, c'est-à-dire notre souveraineté. L'expression de cette souveraineté, c'est la Constitution. Or je n'accepte pas que des actes communautaires l'emportent, en fonction des décisions de la Cour de justice des communautés européennes, sur notre Constitution...

**M. Jean de Lipkowski.** Très bien !

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission.** ... parce que, dès lors, il n'est plus besoin, monsieur le ministre – et vous n'aurez plus à vous déplacer pour venir devant lui – de Parlement français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Gabriel Kaspereit.** Bravo, remarquable !

**M. Alain Bocquet.** Très bien !

**Mme le président.** La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Madame le président, vous avez pu vérifier la délégation de vote que je vous ai fait parvenir. La suspension de séance que je demande à nouveau est donc de droit.

**Mme le président.** Pour réunir votre groupe. J'applique le règlement.

#### Suspension et reprise de la séance

**Mme le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures quinze, est reprise à douze heures vingt-cinq.*)

**Mme le président.** La séance est reprise.

La parole est à M. Robert Pandraud, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne.

**M. Robert Pandraud, président de la délégation.** Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, pour l'instance que j'ai l'honneur de présider, la conférence intergouvernementale, avant même d'être officiellement ouverte à Turin, le 29 mars, est déjà une histoire ancienne. Voilà en effet plus de dix-huit mois que la délégation pour l'Union européenne s'est consacrée à l'étude des enjeux de cette conférence et à l'examen de propositions de réforme, tant des institutions que de l'architecture de l'Union. Nous nous réjouissons donc que le rapport présenté avec l'intelligence, la compétence et l'autorité qui les caractérisent par Mmes Nicole Catala

et Nicole Ameline, dès le mois de février 1995, ait inspiré les propositions du Gouvernement, s'agissant notamment de l'adaptation des institutions aux perspectives d'élargissement de l'Union, du fonctionnement de la PESC et du rôle qui devrait être confié aux parlements nationaux dans le contrôle de l'application du principe de subsidiarité. Durant les derniers mois, nous avons poursuivi notre travail de réflexion et présenté de nouvelles propositions plus ponctuelles et plus affinées, que j'aurai l'occasion d'évoquer.

Je vous remercie, monsieur le ministre, de vous être engagé à tenir la délégation, ou son bureau, informée chaque mois de l'état des négociations au sein de la conférence et je souhaite que vous confirmiez cette promesse en séance publique pour qu'elle soit bien actée.

Par un hasard de calendrier, notre débat coïncide avec la discussion ce jour même, au Parlement européen, du rapport de Mmes Dury et Maij-Weggen sur la CIG. Sans présumer le résultat du vote sur la résolution présentée dans ce rapport, on peut nourrir quelques craintes devant l'approche maximaliste et parfois inquiétante qui y est développée : maximaliste lorsqu'il est proposé, par exemple, de réduire le nombre de procédures à deux – la codécision et l'avis conforme – ou encore de faire de la majorité qualifiée la règle générale pour l'adoption des décisions relevant de la PESC ; inquiétante pour la paix lorsqu'il est question de la reconnaissance des peuples et des langues minoritaires au sein de chaque Etat de l'Union.

Si l'on peut comprendre qu'une institution relativement jeune cherche à accroître son rôle et sa légitimité – laquelle, je le souligne, ne provient pas uniquement du mode de scrutin – gardons-nous, pour notre part, de nous lancer à la légère dans de telles modifications !

**M. Pierre Mazeaud et M. Jacques Myard.** Très bien !

**M. Robert Pandraud, président de la délégation.** Voulez-vous instaurer le scrutin majoritaire ou maintenir le scrutin proportionnel ? Si vous préférez en rester à la proportionnelle, ce que personnellement je souhaite, il faudrait alors, pour que chaque région soit mieux représentée, diminuer une fois de plus la représentation de l'Île-de-France. Pour assurer trois ou quatre représentants à la Corse, on finirait par ne plus en concéder que trois ou quatre à l'Île-de-France !

Au demeurant, je ne suis pas persuadé, je le répète, que le manque de légitimité provienne du mode d'élection. Il tient plutôt aux conditions d'investiture et à l'absentéisme qui règne à Strasbourg.

Si donc je peux comprendre que le Parlement européen cherche à accroître son rôle, j'estime aberrant qu'il réclame d'être représenté au sein de la CIG, alors qu'il s'agit, par nature et par traité, d'une négociation intergouvernementale. Je félicite le ministre des affaires étrangères d'avoir fait preuve de fermeté, le week-end dernier à Palerme, en s'opposant à cette participation, comme il s'y était engagé au début de l'année, lorsque j'avais appelé son attention sur cette prétention exorbitante du Parlement européen.

**M. Pierre Mazeaud.** Très bien !

**M. Robert Pandraud, président de la délégation.** Il est temps de revenir à une conception équilibrée de l'exercice des compétences au sein de l'Union, de laisser les gouvernements négocier, les parlements nationaux les contrôler et le Parlement européen participer à la législation et contrôler la Commission européenne. La confusion des genres n'a jamais été propice à l'exercice de la démocratie.

**M. Jacques Myard.** Très bien !

**M. Robert Pandraud,** *président de la délégation.* Si le Parlement européen devait être, hélas, associé aux travaux de la CIG, ne serions-nous pas, nous, élus d'un parlement national qui sera normalement appelé à ratifier le futur traité, habilités à demander le bénéfice d'un traitement au moins aussi favorable ? Ayons, au moins, la clause de la « nation » la plus favorisée !

Parmi les nombreux thèmes qui seront traités par la CIG, je ne retiendrai aujourd'hui que ceux qui ont fait plus particulièrement l'objet d'initiatives récentes de la délégation.

Pour garantir l'avenir des services publics, qui préoccupe une grande majorité de Français, il faudrait, selon notre délégation, une modification de l'article 90-2 du traité de Rome. Celui-ci prévoit l'application des règles communautaires de la concurrence aux services publics, dans la limite où elles ne font pas échec à leur mission particulière.

La délégation s'est prononcée à l'unanimité sur cette question. Après avoir débattu de l'opportunité de définir dans le traité la notion de service public, elle s'est finalement ralliée à la proposition de notre collègue Patrick Hoguet, visant à ce que l'application partielle des règles de la concurrence aux services publics soit appréciée au regard du principe de subsidiarité, qui devrait être expressément mentionné à l'article 90-2. Par ailleurs, nous avons proposé une modification de l'article 90-3, afin de mettre un terme à une pratique contestée de la Commission européenne, qui use de son pouvoir de surveillance de l'application des règles de concurrence pour légiférer unilatéralement et adopter des directives de libéralisation de certains secteurs concernant les services publics, sans que le Conseil, ni d'ailleurs le Parlement européen, en aient été saisis.

**M. Pierre Mazeaud.** Très bien !

**M. Robert Pandraud,** *président de la délégation.* S'agissant de la place des parlements nationaux dans la construction européenne, la délégation propose de leur confier un rôle collectif et consultatif, sans qu'ils puissent interférer directement dans le processus législatif communautaire. En aucun cas, il ne s'agirait de créer une deuxième chambre, puisqu'il n'est pas question de confier aux parlements nationaux un pouvoir délibératif.

**M. Pierre Mazeaud.** Très bien !

**M. Robert Pandraud,** *président de la délégation.* Ils pourraient, en revanche, par l'intermédiaire de la Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires, qui réunit tous les semestres, depuis 1989, les parlements nationaux, porter une appréciation politique sur le respect du principe de subsidiarité dans les projets d'acte de l'Union et émettre des avis dans les matières intergouvernementales de la PESC et de la justice et des affaires intérieures. Cette solution serait plus réaliste et la COSAC serait sûrement plus qualifiée pour porter un tel jugement que l'actuel Conseil des ministres où, par nécessité, les hauts fonctionnaires jouent un rôle trop important. Vous pensez bien que si cet organe représentatif des Parlements nationaux avait été chargé du respect du principe de subsidiarité, il n'aurait certainement pas eu la bêtise de permettre, par exemple, que la directive de novembre 1991 établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs aille jusqu'à prévoir que « les locaux de stabulation des porcs doivent être construits de manière à permettre à chaque porc de s'allonger, de se reposer et de voir d'autres porcs » ! (*Sourires.*)

Je me félicite que les propositions de la délégation aient recueilli un écho favorable auprès des plus hautes autorités de l'Etat. Devant les ambassadeurs de notre pays, le 31 août dernier, le Président de la République déclarait en effet qu'il conviendrait, lors de la CIG, d'accroître les compétences des Parlements nationaux, lesquels « devront notamment devenir les garants de la subsidiarité et jouer un rôle plus important pour tout ce qui touche au troisième pilier, c'est-à-dire aux affaires intérieures et de justice ».

Plus récemment, la publication des *Orientations de la France pour la conférence intergouvernementale de 1996* a confirmé que le Président de la République soutient notre proposition visant à créer un organe représentant les parlements nationaux, qui serait consulté sur le respect du principe de subsidiarité et associé à la préparation des textes du troisième pilier intéressant le droit civil ou pénal : « Cette formule d'un Haut conseil parlementaire pourrait être mise en œuvre à partir d'une institutionnalisation de la COSAC. »

Comme ont pu récemment le constater les rapporteurs de la délégation, Mme Nicole Catala et MM. Maurice Ligot et Patrick Hoguet, cette idée suscite l'intérêt d'autres assemblées parlementaires des Etats membres, inquiètes de voir se creuser un fossé grandissant entre les citoyens et l'Europe. On ne peut plus, à l'évidence, se contenter d'un contrôle parlementaire classique, fût-il perfectionné comme le devient celui que nous exerçons dans le cadre de l'article 88-4 de la Constitution grâce, monsieur le ministre, à l'esprit de coopération du Gouvernement. Quelle peut être, en effet, la marge d'influence d'un parlement auprès de son gouvernement, lorsqu'un nombre croissant de décisions sont prises par le Conseil à la majorité qualifiée, tandis qu'après les futurs élargissements de l'Union chaque Etat membre verra automatiquement sa ou ses voix diluées dans le nombre ?

Vous nous avez dit, par ailleurs, qu'il faudrait, dans la nouvelle rédaction du traité, pratiquer une ouverture sociale pour que l'Europe contribue enfin davantage au progrès social et à la lutte contre le sous-emploi. Comment ne pas être d'accord avec vous ?

L'Union recense actuellement 18 millions de chômeurs, soit la population totale de la Belgique et de l'Autriche, du nouveau-né au doyen. Reconnaissons que le défi est considérable !

Mais êtes-vous persuadé que cette ouverture sociale recueillera l'unanimité et que nous n'allons pas nous heurter, une fois de plus, à l'opposition britannique ?

Etes-vous persuadé qu'une modification du traité se traduirait concrètement par des progrès dans notre pays ? Ne craignez-vous pas que l'alignement, certes souhaitable, se fasse sur des positions peut-être avantageuses pour les travailleurs du Portugal ou de la Grèce, mais qui risqueraient d'être très désavantageuses pour les travailleurs français ?

Soulignant la nécessité d'une politique volontariste de lutte pour l'emploi, vous avez à nouveau évoqué la politique de grands travaux. Permettez-moi d'être sceptique, car on en parle depuis fort longtemps, de comités en commissions et de sommets en réunions de ministres, mais on ne voit toujours rien venir. Et même si une décision sur le financement communautaire était prise, il faudrait ensuite faire en sorte que les financements complémentaires, nationaux ou régionaux, soient effectivement assurés. Il s'agit là, vous le savez bien, d'une œuvre de longue haleine et d'un véritable parcours du combattant.

D'autant qu'une fois les programmes arrêtés, telle ou telle association ne manquerait pas de se lancer dans des contentieux sans fin qui retarderaient les travaux. Prenons l'exemple du TGV-Est. Je suis personnellement tout prêt à déposer des recours contre la déclaration d'utilité publique car, si je m'interroge sur l'intérêt de cette ligne, je sais bien, en revanche, les nuisances que sa réalisation va provoquer dans les départements de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne. Pourquoi, au nom de tel ou tel projet, irait-on à l'encontre des intérêts de nos concitoyens ?

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Dans quel monde vivons-nous ? Quels propos incroyables !

**M. Robert Pandraud, président de la délégation.** Un tel programme de grands travaux n'est pas sérieux. A financièrement égal, il serait plus judicieux d'élaborer, par exemple, un programme de réfection des trottoirs dans toutes les grandes, moyennes et petites villes de l'Union. Cela ne coûterait pas plus cher et cela permettrait d'améliorer enfin la vie quotidienne de nos concitoyens, qui verraient ce qu'est un véritable travail européen.

**M. Gilles de Robien.** Pourquoi pas des caninettes ? *(Sourires.)*

**M. Robert Pandraud, président de la délégation.** On attribuerait des marchés aux PME et PMI, qui pourraient ainsi recruter. Enfin, les procédures pourraient être très simplifiées.

**Mme le président.** Monsieur le président, votre temps de parole est expiré.

**M. Robert Pandraud, président de la délégation.** Je n'en ai pas abusé, madame le président, et je vais conclure.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Ce que M. Pandraud a dit est de la plus haute importance !...

**M. Robert Pandraud, président de la délégation.** A Turin, et dans les semaines qui suivront, il vous faudra, monsieur le ministre, faire preuve d'imagination et ne pas vous laisser bercer par toutes les promesses des présidents successifs de la Commission.

Avec dix-huit millions de chômeurs, l'Europe a connu un échec total. La position du groupe socialiste m'oblige à rappeler que cette constatation apporte un démenti très direct aux promesses que nous avait faites M. Delors au moment de la ratification du traité de Maastricht. Ce traité devait, selon lui, réduire de deux ou trois millions le nombre de chômeurs.

Définissons aujourd'hui une Europe en dehors des conceptions dépassées et utopiques de M. Delors. Construisez, monsieur le ministre, une Europe réelle dans laquelle la France aura sa part, toute sa part, rien que sa part. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**Mme le président.** La parole est à M. Bernard Bosson.

**M. Bernard Bosson.** Dans deux semaines, nos chefs d'Etat et de Gouvernement se réuniront donc en Conseil européen extraordinaire consacré à l'architecture future de l'Union européenne.

Dans la perspective d'un nouveau traité, des voix s'élèvent de toutes parts, parmi ceux qui ont voté « oui » à Maastricht comme parmi ceux qui ont voté « non », pour réclamer que l'Europe prenne toute sa dimension politique. Enfin, serais-je tenté de dire ! Car le pire, monsieur le ministre, et c'est bien notre crainte, serait que le nouveau traité se limite à de simples adaptations et à jux-

taposer les compétences européennes dans une organisation éclatée. Si nous n'y prenons garde, nous nous retrouverons très rapidement avec une Europe éclatée, incompréhensible et non démocratique. Il y aurait le Marché unique et ses institutions, la Banque centrale, désespérément seule, sans véritable pouvoir politique en face d'elle qui garantisse que la monnaie n'est pas au-dessus de tout...

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Absolument !

**M. Bernard Bosson.** ... et affirme une volonté économique et sociale, un projet de société, comme dans toute démocratie. Il y aurait encore une organisation intergouvernementale, qui s'occuperait des problèmes de sécurité intérieure, de police et de justice, et qui serait plus ou moins bloquée par l'unanimité. Enfin, nous aurions une quatrième Europe, celle de la défense : aux côtés du Conseil européen, serait nommé – idée tout à fait surréaliste à mes yeux – un « M. PESC », sorte de haut fonctionnaire sans légitimité ni contrôle réellement démocratique, et qui se trouverait, au surplus, en concurrence immédiate avec le secrétaire général de l'UEO et le secrétaire général de l'OTAN, au moment même où la France agit – et nous soutenons cette action – pour faire en sorte que cette organisation donne enfin naissance au pilier européen de l'Alliance atlantique.

Si nous ne voulons pas de cette Europe incompréhensible et antidémocratique, il nous faut donc construire l'Europe politique. Il est essentiel que le nouveau traité marque une volonté, traduise une vision, donne naissance à l'Europe politique, pour répondre au moins à trois exigences. Il nous semble que, dans le cadre d'un dialogue entre la France et l'Allemagne qui s'ouvre à l'ensemble de nos partenaires, cette dimension d'une vision d'avenir et d'une volonté politique dans le traité est essentielle.

Première exigence : l'Europe doit affirmer ses valeurs et sa volonté de servir les identités nationales et de porter les valeurs de l'économie sociale de marché. Nous savons tous qu'il s'agit de construire non pas un super-Etat ou une simple organisation interétatique classique mais un ensemble qui n'a aucun modèle, ni dans le passé ni dans le présent.

Cet ensemble se doit de dire qu'il est au service des identités nationales, qu'il veut développer le patriotisme tout en empêchant toute nouvelle dérive vers le nationalisme et ses conséquences. Le nouveau traité devra ensuite déterminer les compétences respectives de l'Europe et des Etats membres, et, pour les compétences partagées, rappeler le principe de subsidiarité.

Mais, monsieur le ministre, ce qui fonde surtout notre union, ce sont nos valeurs fondamentales communes qui existent alors même que nous nous enrichissons de cultures diverses. Nos cultures sont diverses, mais nos valeurs communes. Dans un équilibre à peu près unique au monde, nous possédons en effet en commun quelques valeurs : le respect des droits de l'homme, une démocratie vivante, et une protection sociale organisée pour tous.

Si nous voulons une Europe économiquement forte, c'est que pour nous l'économie n'est qu'un moyen, au service d'une vision de société, d'un projet humain et social. Le traité doit affirmer que la communauté européenne porte les valeurs de l'économie sociale de marché. Le rendez-vous est essentiel si nous ne voulons pas que les règles du marché et l'ultralibéralisme portent atteinte au fondement même de l'Union communautaire.

Deuxième exigence : l'Europe doit réussir ce challenge que constituent son approfondissement et son élargissement. Je dirai volontiers que l'Europe a eu quarante ans



pour être au rendez-vous que l'histoire lui donnait sans qu'elle le sache avec la chute du mur. Mais le jour venu elle n'était pas prête et nous devons aujourd'hui réparer cette lacune et faire face à la nouvelle donne qu'est l'élargissement. C'est tout le challenge. Il ne saurait être question de nous replier sur l'Ouest, en formant un « bunker des riches ». Nous avons des devoirs sacrés vis-à-vis de l'autre moitié de notre unique Europe. Pour autant, nous le savons tous, l'élargissement rapide, dans le cadre institutionnel actuel, conduirait à la paralysie.

La seule réponse semble être une organisation européenne composée d'une avant-garde, qui soit la préfiguration pour tous de ce que sera l'Europe demain, et qui réunisse tous ceux qui veulent et peuvent avancer au-delà du simple Marché unique dans les domaines de la politique, de la monnaie, de la défense, de la sécurité, de la police, de la justice. Cette avant-garde devra être suivie par les autres pays de l'Union membres du Marché unique, eux-mêmes étant suivis, dans le cadre de rencontres structurées, par les Etats qui, ayant passé un accord spécial avec la Communauté, ont une vocation prioritaire à adhérer.

Ces deux premières exigences sont fondamentales car elles marquent les buts de l'Europe.

Enfin, dernière exigence : le traité doit donner à l'Union un cadre institutionnel unique et démocratique. C'est cela qui doit être révolutionnaire : refuser cette Europe par tranches, cette juxtaposition européenne.

La multiplication des instances et des lieux de décision rend en effet l'Europe incompréhensible, contribue à l'éloignement des peuples et à l'absence d'un véritable contrôle démocratique. J'ai souligné le danger d'éclatement institutionnel qui nous guette ; le nouveau traité doit absolument, au niveau des principes, marquer la volonté de faire entrer l'ensemble des compétences – commerce, politique extérieure et de sécurité, défense, police, justice – dans un cadre institutionnel unique et renforcer, parallèlement, le caractère démocratique de l'Union. L'Europe, berceau de la démocratie, doit être exemplaire en la matière.

Nous devons doter l'Union d'un ensemble institutionnel unique, transparent, démocratique, et le faire à partir des trois institutions que la vie communautaire nous a données.

Le Parlement, tout d'abord. Ses pouvoirs doivent être renforcés et rationalisés. Soyons francs, les deux choses doivent aller de pair. Les procédures le concernant pourraient facilement être ramenées à trois : co-décision pour les matières relevant de la majorité, avis conforme pour l'unanimité et consultation ou information pour les matières secondaires.

Deux problèmes demeurent, mais ils sont de compétence nationale. Premièrement, le respect des parlements nationaux par leur gouvernement. A cet égard, je rends hommage au travail qui a été fait notamment par vous, monsieur le ministre, pour accélérer encore les contacts, les multiplier et, surtout, faire qu'on soit plus rapidement au courant de ce qui se passe sur le plan communautaire. Deuxièmement, la désignation des parlementaires européens. Nous croyons qu'il faut rapprocher les électeurs des élus et donc aller dans le sens du scrutin majoritaire de circonscription. Un système jugé bon pour représenter le pays au niveau national ne peut pas être mauvais pour le représenter au niveau européen.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Très bien !

**M. Bernard Bosson.** Reste à savoir quels liens pourraient exister entre les instances communautaires et les parlements nationaux. Il ne faudrait pas que le parlement national ne se trouve plus respecté au niveau national. Notre délégation y travaille. Le sujet est difficile. Sans doute faudrait-il qu'en la matière nous nous rapprochions des autres pays européens, sous peine de nous retrouver isolés.

Les conseils, ensuite. L'une des spécificités de la construction européenne, trop souvent oubliée, est que le président de la Commission participe aux Conseils européens, et que les commissaires européens participent aux conseils des ministres. Cela doit être absolument préservé. Le Conseil européen, créé à l'initiative du président Giscard d'Estaing, est en effet devenu un élément essentiel de la construction européenne.

Les conseils pourraient parfaitement être regroupés de telle sorte que chacun corresponde à une compétence européenne, les compétences de l'Europe étant elles-mêmes réunies dans ce cadre institutionnel unique. L'unanimité revenant à donner à chaque Etat un droit de veto, voire un droit de monnayer son vote, l'Union doit pouvoir décider à la majorité dans la quasi-totalité des cas. Quant à la majorité qualifiée, elle devra être redéfinie : pourquoi pas la double majorité et des Etats et des populations ?

Monsieur le ministre, il est parfaitement possible d'aller vers ce cadre institutionnel unique, même dans le domaine de la défense, et en présence d'Etats neutres parmi les Quinze. Il suffit demain de permettre qu'une intervention militaire à but humanitaire puisse être décidée à la majorité des Quinze.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Très bien !

**M. Bernard Bosson.** Imaginons une intervention à but humanitaire décidée par huit des quinze pays. A ce moment-là, seuls les contingents militaires des pays ayant décidé la mesure seraient engagés avec droit d'utilisation des moyens militaires communs dont l'Union se serait dotée, la facture des opérations étant partagée entre les quinze. Il doit être clair en effet que l'on ne peut envoyer des contingents contre la volonté souveraine de tel peuple, de telle Assemblée nationale, ou de tel président mais que l'on doit pouvoir parvenir à faire entrer la défense dans le système institutionnel pour peu qu'on ait la volonté.

Un mot sur ce que l'on a appelé le compromis de Luxembourg dont je tiens à rappeler qu'il n'est qu'une simple déclaration et en aucun cas un compromis. En 1987, au nom de la France, le Premier ministre, Jacques Chirac, a confirmé solennellement devant l'ensemble de nos partenaires la déclaration de l'un de ses prédécesseurs, M. Pierre Mauroy, précisant la portée du compromis. Dorénavant, si des intérêts très importants d'un Etat sont en jeu, il est simplement demandé une poursuite de la discussion et un nouvel examen. Voilà ce qui reste de la déclaration de Luxembourg. Le mieux est, je crois, de s'en tenir là.

Sur la Commission, enfin. Elle doit être à nos yeux absolument défendue dans son principe et son existence. C'est le couple Conseil-Commission qui crée la communauté européenne. Sans lui, l'Union s'apparenterait au Conseil européen, à l'Organisation de l'Unité africaine ou à l'Organisation des Etats centre-américains, toutes institutions dont on sait l'incapacité et l'inexistence.

La Commission est là pour assurer en permanence une défense de l'intérêt commun, constitue une force de proposition, en mesure d'appliquer des décisions communau-

taires. Soyons clairs, sans elle l'Europe deviendrait une simple organisation interétatique classique sans intérêt, une ONU européenne au rabais qui serait impuissante car sans noyau dur ou Conseil de sécurité.

Mais il ne faut plus que les commissaires représentent les Etats. Ils doivent devenir des responsables politiques. Il convient désormais de partir des compétences pour déterminer le contenu et le nombre de postes de commissaires puis de trouver en Europe les hommes et les femmes les mieux à même de remplir ces missions.

Le président de la Commission devrait être choisi par le collège des chefs d'Etat et de gouvernement, en liaison avec le Parlement européen. Les commissaires devraient ensuite être proposés par le président de la Commission et acceptés collectivement par les chefs d'Etat et de gouvernement et le Parlement européen. Président de la Commission et commissaires devraient en permanence demeurer responsables devant ces deux instances.

Si l'on veut l'Europe politique, si l'on veut sincèrement l'Europe démocratique, c'est facile : il suffit de rendre la Commission responsable. On ne peut pas à la fois vouloir une Europe qui ne prenne pas sa dimension politique et lui reprocher d'être technocratique. La contradiction est évidente.

**M. Michel Meylan.** Très bien !

**M. Bernard Bosson.** A la question : « Qu'est-ce qu'un technocrate ? », Coluche répondait : « C'est un fonctionnaire de très grande qualité qui n'a jamais rencontré un élu à sa mesure. » (*Sourires.*) En Europe, monsieur le ministre, la Commission ne risque pas d'en rencontrer puisqu'en dehors des conseils limités de ministres, il y a deux jours de réunion des chefs d'Etat et de gouvernement par an.

Tels sont donc les enjeux du futur traité. Si Maastricht a représenté une étape importante et indispensable nous faisant passer de la Communauté économique à l'Union, si Maastricht a ouvert la voie de l'Europe politique, nous avons été nombreux à l'époque à souligner que le volet politique était encore largement inexistant.

Aujourd'hui, ce débat est essentiel, car ce traité est capital. Nous n'étions pas prêts pour 1989, nous pouvons rattraper notre retard. C'est un rendez-vous que l'histoire nous donne et donne – permettez-moi de le souligner – en début de mandat, au nouveau président de la République française. Dans ce débat, la France doit faire entendre sa voix avec force et clarté. Notre devoir est de dire quelle Europe nous voulons pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Il est de refonder la Communauté européenne et de la réconcilier avec le respect des identités nationales, l'économie sociale de marché, le progrès social et nos valeurs fondamentales, bref de refaire de l'Europe une espérance. Et si ce matin vous avez été quelquefois isolé, sur certains bancs pourtant majoritaires, sachez, monsieur le ministre, que vous pouvez compter sur l'UDF. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Ernest Moutoussamy.

**M. Ernest Moutoussamy.** Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, de toute évidence, l'intégration des départements d'outre-mer à l'Europe pose problème. Depuis la ratification de l'Acte unique européen par la France sans aucune réserve à leur égard, toutes les décisions communautaires les concernant ont maintenu une certaine ambiguïté en refusant de reconnaître de façon explicite et définitive leurs spécifici-

tés. Récemment, leur situation s'est encore fragilisée du fait de la jurisprudence de l'arrêt Lancry qui stipule que les dérogations ne sont pas possibles en matière de libre circulation des marchandises. En l'absence d'un instrument juridique fiable capable de faire prendre en compte leurs originalités, la tendance à l'égalitarisme vis-à-vis des DOM est forte dans les instances européennes.

Mais il faut avoir perdu la raison, monsieur le ministre, pour penser que les départements d'outre-mer sont en mesure d'appliquer sans drame les directives européennes. Les péripéties de la banane, l'incertitude qui pèse sur l'octroi de mer sont là pour rappeler les responsables à la vigilance et au réalisme.

A l'heure actuelle, il s'avère que les débouchés de nos principales productions en Europe sont sans cesse menacés, qu'aucune garantie précise n'est prévue pour notre régime fiscal, que les règles de la libre circulation instaurée par l'Acte unique européen et les critères de convergence édictés par le traité de Maastricht entraînent des préjudices incalculables pour notre économie et que le choc direct du marché unique aggravé par la remise en cause des dispositions spécifiques régissant certaines de nos relations commerciales, déstabilise les situations sociales locales.

Aussi, des représentants politiques et socio-professionnels considèrent que l'appartenance des DOM à l'Union européenne n'a réglé aucune des questions de fond relatives à l'économie, à l'identité, à la culture et au droit à la différence des peuples.

C'est pourquoi, devant l'urgente nécessité pour les populations des départements d'outre-mer d'assumer plus de responsabilités dans leur région respective avec un pouvoir accru de décision et de coopération, et du fait que les handicaps structurels et naturels impliquent un cadre juridique original et spécifique dans l'Union européenne, ces représentants demandent au Gouvernement français de présenter à la conférence intergouvernementale de 1996 une nouvelle rédaction de l'article 227-2 du traité de Rome concernant les DOM. La formulation pourrait être la suivante :

« Les dispositions du traité instituant la Communauté européenne et du droit dérivé sont applicables aux régions ultrapériphériques.

« Cependant, compte tenu de leurs handicaps structurels, le Conseil reconnaît à ces régions le droit à un statut dérogatoire à négocier.

« Ce statut leur permettra de bénéficier d'une adaptation des règles du marché unique et des politiques communes. »

Incontestablement, la situation actuelle ne permet pas de garantir les intérêts des DOM et de répondre à leur développement. Il est impératif, monsieur le ministre, d'obtenir et de pérenniser le droit aux dérogations, comme cela a été fait dans la République française. La France, grâce aux départements et territoires d'outre-mer, est le seul Etat européen qui, géographiquement, a une dimension planétaire. Elle a reconnu dans sa Constitution que ces territoires constituaient une entité particulière et l'a traduite dans les faits par la création d'un ministère de l'outre-mer. Elle ne peut donc accepter que cette réalité tangible et historique soit mise en cause par les institutions européennes qui refusent de prendre en compte les spécificités de ces régions.

Nous pensons que le Gouvernement français doit faire rentrer dans le traité le concept de l'ultrapériphéricité défini dans la déclaration 26 annexée au traité de Maastricht. Il doit prendre des initiatives pour obtenir, d'une part, la

reconnaissance des originalités et caractéristiques de ces régions lointaines et, d'autre part, la contrepartie qu'elles apportent à l'Union européenne en termes de géopolitique, de stratégie et de rayonnement dans la compétition mondiale.

Enfin, la France, pays des droits de l'homme, doit assurer la représentation des deux millions de Français d'outre-mer au Parlement européen, en modifiant la loi électorale et en créant des circonscriptions d'élection dans les départements et territoires d'outre-mer.

**Mme le président.** Je souhaitais donner la parole à M. Soisson qui est inscrit dans le débat, mais j'observe qu'il est absent.

La parole est à Mme Ségolène Royal.

**Mme Ségolène Royal.** Non, madame le président.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Je demande la parole.

**Mme le président.** La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Madame le président, ces modifications de l'ordre du jour ne sauraient être satisfaisantes. Il est treize heures. Il n'y a plus qu'un très faible nombre de députés en séance. M. le Premier ministre interviendra à seize heures quinze et, vraisemblablement, plusieurs parlementaires inscrits s'exprimeront à sa suite, qui n'ont pas obligatoirement tous les mêmes conceptions de l'Europe – et ce sera le cas de M. Soisson, puisqu'il n'aura pas parlé ce matin. Je souhaiterais en conséquence, madame le président, que vous interrompiez la discussion ; faute de quoi, je demanderai une suspension de séance pour aller consulter mon président de groupe.

Ce débat, très important, a peut-être été mal engagé tout à l'heure ; vous apporteriez un peu d'apaisement, un certain équilibre propice à un bon travail du Parlement.

**Mme le président.** Monsieur Le Déaut, je ne vois pas en quoi ce débat a été mal engagé. Chacun ici s'est exprimé librement, au nom de son groupe...

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Pas vous, puisque vous présidez cette séance !

**Mme le président.** A part quelques interruptions, traditionnelles dans cet hémicycle, chacun a pu exposer son point de vue sans aucune gêne.

Je vous mets en garde, monsieur Le Déaut, devant la menace que vous brandissez de demander une suspension de séance. Certes, et vous le savez, la présidence sera obligée de vous donner satisfaction, puisque vous avez obtenu la délégation que vous n'aviez pas tout à l'heure,...

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Je suis vice-président du groupe !

**Mme le président.** ... mais je considère que ce n'est pas convenable. L'organisation des débats est du ressort de la présidence. Je considérerais, pour ma part, qu'il était de bonne méthode de poursuivre la discussion aussi loin que possible ce matin, c'est-à-dire d'écouter au moins encore un orateur, afin que le Premier ministre puisse entendre ce soir une partie des intervenants. En interrompant maintenant nos travaux, nous l'obligerions vraisemblablement compte tenu de son emploi du temps, à quitter l'hémicycle immédiatement après s'être exprimé, sans entendre qui que ce soit. Ce serait dommage.

**Mme Ségolène Royal.** En d'autres termes, il aurait dû être là ce matin ! Vous partagez nos regrets !

**Mme le président.** Madame Royal, vous avez été membre du Gouvernement ; vous savez donc quelles charges cela impose. Et les charges d'un Premier ministre sont encore plus lourdes !

Je m'adresse encore une fois à vous et à M. Le Déaut : acceptez-vous d'intervenir ce matin ?

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Je vous demande une suspension de séance, madame le président ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**Mme le président.** Je constate que le règlement est dévoyé aux fins d'influer sur le déroulement de la séance...

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Il n'est pas dévoyé !

Vous êtes inscrite immédiatement après dans le débat, madame le président, mais vous ne pouvez intervenir puisque vous présidez la séance.

**Mme Ségolène Royal.** Comment ferez-vous ?

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Madame le président, plusieurs orateurs, avez-vous dit, pourront s'exprimer en présence du Premier ministre. Or, si je consulte la liste des intervenants, je constate qu'il s'agira exclusivement de personnalités opposées à l'Europe. C'est une mauvaise méthode. Je demande donc une suspension de séance.

**Mme le président.** Monsieur Le Déaut, je vous ferai observer que si M. le Premier ministre parle juste après les questions au Gouvernement, il n'aura pas le loisir de répondre à Mme Royal et aux orateurs qui la suivront.

**M. Alain Griotteray.** Parfaitement !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Mme Royal pourra parler après le Premier ministre !

**Mme le président.** Votre projet tourne court à cet égard.

Par ailleurs, vous savez que notre ordre du jour de ce soir est chargé, puisque nous avons un autre texte à examiner. Je persiste à penser qu'il était de bonne méthode d'entendre encore un orateur ce matin, auquel le Premier ministre aurait pu répondre. Je vous interroge donc, madame Royal, une dernière fois : souhaitez-vous intervenir ou non ?

**Mme Ségolène Royal.** Mon groupe a demandé une suspension de séance, madame le président.

**M. Bruno Retailleau.** Madame le président, je suis disposé à intervenir dès à présent.

**Mme le président.** Si M. Retailleau veut bien prendre la parole maintenant, je la lui donne en le remerciant de bien vouloir se substituer ainsi à Mme Royal...

**Mme Ségolène Royal.** Non, à M. Soisson !

**Mme le président.** ... à M. Soisson, effectivement.

La parole est à M. Bruno Retailleau.

**M. Bruno Retailleau.** Madame le président, monsieur le ministre, chers collègues, la conférence intergouvernementale va très certainement être un exercice périlleux et sans doute extrêmement aléatoire, puisqu'elle devra se frayer un passage étroit entre des propositions très divergentes, voire symétriques. D'un côté, l'Allemagne propose une union fédérale de l'Europe organisée autour d'un noyau dur franco-germanique, quitte à accepter des

vitesse différenciées selon les pays ; de l'autre, la Grande-Bretagne, soucieuse de sa souveraineté nationale, ce que nous comprenons, se préoccupe très peu de défense commerciale.

Entre ces deux extrêmes, la France n'a pas à choisir. Elle doit inventer une autre voie, sa voie propre, plus originale et certainement plus conforme à ses intérêts comme à ceux de l'Europe.

L'Europe que nous voulons d'abord, c'est l'Europe des nations plutôt que l'Europe des citoyens.

Les fédéralistes voudraient créer un lien direct entre Bruxelles et chaque citoyen européen, dans l'intention évidente de court-circuiter les nations et de faire émerger un Etat fédéral européen. Cela n'est ni réaliste ni acceptable.

**M. Alain Griotteray.** Très bien !

**M. Bruno Retailleau.** Il faudrait au contraire promouvoir une véritable charte des droits des peuples et des nations, organisée autour de quatre principes simples.

Premier principe : cette charte stipulerait d'abord que l'Union est une association d'Etats souverains, un « groupement d'Etats », comme l'a défini la Cour de Karlsruhe, avec des compétences subsidiaires, limitées et explicites.

Deuxième principe : le compromis de Luxembourg de janvier 1966 devrait être inscrit en tête du nouveau traité.

Troisième principe : les constitutions nationales, comme l'a dit tout à l'heure notre excellent collègue Mazeaud, doivent représenter les normes juridiques les plus élevées de l'Union. Cela doit être parfaitement clair.

Quatrième principe : les Etats membres conservent la maîtrise de leurs frontières en matière de sécurité et les règles de leur citoyenneté. Nul ne doit pouvoir accéder à une prétendue citoyenneté européenne sans posséder au préalable la nationalité d'un Etat membre.

**M. Alain Griotteray.** Très bien !

**M. Bruno Retailleau.** Ensuite, l'Europe que nous voulons, c'est une Europe démocratique plutôt que bureaucratique.

Pour remettre d'aplomb les institutions européennes, il suffit de refaire du Conseil la clé de voûte de l'architecture institutionnelle avec, en plus du pouvoir de décision, un droit d'initiative, en limitant la Commission à un strict rôle de préparation et d'exécution, avec des mandats précis du Conseil devant lequel elle doit être responsable...

**M. Jean Royer.** Très bien !

**M. Bruno Retailleau.** Il faut créer enfin un comité interparlementaire composé de membres des chambres basses nationales, chargé de statuer *a priori* sur la conformité au principe de subsidiarité des projets d'actes communautaires.

L'Europe que nous voulons, c'est aussi l'Europe de la préférence communautaire plutôt que l'Europe passoire.

A ce titre, l'emploi doit être explicitement désigné comme la priorité numéro un dans chacune des politiques de l'Union ; celle-ci doit se doter d'une véritable défense commerciale et, surtout, ne pas hésiter à s'en servir.

Enfin, l'Europe que nous voulons, c'est la grande Europe et pas la toute petite Europe, c'est-à-dire celle qu'on nous propose avec la monnaie unique, dont je note au passage l'absence au menu de la CIG alors qu'il aurait été intéressant d'en tirer les conséquences, notamment sur le plan institutionnel.

La grande Europe, c'est aussi une Europe généreuse, ambitieuse, qui ne soit pas rabougrie sur un tout petit noyau dur, mais qui accepte d'intégrer les pays de l'Est afin de garantir leur stabilité et donc la paix sur notre continent.

Pour dépasser le dilemme entre élargissement et approfondissement, il faut accepter des coopérations en géométrie variable, parce que l'Union doit avoir une architecture souple, flexible et différenciée. Sinon, elle ne résistera pas aux chocs successifs des élargissements à venir.

En conclusion, la CIG, avant d'être un dispositif technique, doit être le moment privilégié du choix pour un nouveau modèle de société européenne.

L'Europe fédérale à l'allemande ou l'Europe marchande à l'anglaise, c'est l'Europe de l'individualisme généralisé. Plutôt que cette alternative, nous voulons une Europe respectueuse des communautés nationales au sein desquelles se tissent et se maintiennent les liens sociaux forts et surtout nécessaires à l'exercice à la fois de la démocratie et de la solidarité entre les hommes. (*Applaudissements sur les bancs du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jean Royer.** Très bien !

**Mme le président.** La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

2

## ORDRE DU JOUR

**Mme le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur la préparation et les perspectives de la conférence intergouvernementale ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, n° 2444, relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur de la zone dite des cinquante pas géométriques dans les départements d'outre-mer ;

M. Yvon Jacob, rapporteur au nom de la commission de la production et des échanges (rapport n° 2593).

La séance est levée.

(*La séance est levée à treize heures dix.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*







